



Rapport annuel



Perpétuer
l'ambition,
continuer
à restaurer
la confiance
et offrir
un avenir
à nos quartiers.



Avant j'aimais pas lire, j'aimais pas du tout lire. Quand la bibliothèque s'est ouverte, je suis venue à l'inauguration et après j'ai commencé à aimer les livres et je commence à venir souvent (...). En fait ça me permet de découvrir des choses sur le monde.

Hasna, collégienne à Sevran, quartier Rougemont





Sommaire

Le mot du Président.....	6
L'interview du Directeur Général	8
La composition du Conseil d'Administration.....	10
Le Comité de Direction.....	12
L'ANRU, une équipe.....	14
► L'ANRU en 2013	14
► L'accord sur l'emploi des séniors	15
► Le plan de formation	16
► Le Droit Individuel à la Formation	17
Présentation de l'ANRU.....	20
Le PNRU.....	24
► Objectifs, enjeux, budget	24
► État des lieux	26
► Bien achever le PNRU	32
Les Quartiers Anciens.....	66
Les Programmes d'Investissements d'Avenir.....	72
► Les Internats	72
► La Culture Scientifique, Technique et Industrielle	74
L'ANRU communique.....	82
► Les relations institutionnelles	82
► La communication	84
TÉMOIGNAGES.....	92
L'ANRU en dates 2013.....	104
Les chiffres clés.....	106
Glossaire.....	108

Le Mot de Michel Delebarre, Président



“ L'année 2013 aura été une année marquante à plus d'un titre :

Tout d'abord parce que le Programme National de Rénovation Urbaine mis en œuvre par l'ANRU est en phase de finalisation et qu'aujourd'hui, même si toutes les situations ne sont pas résolues, tout le monde s'accorde à dire que le paysage des quartiers s'est considérablement transformé.

La rénovation urbaine a apporté dans son sillage espoir et confiance car son action ne s'est pas arrêtée à la construction ou à la réhabilitation de logements. Elle a débouché sur des résultats concrets et durables en matière d'éducation, d'enseignement, d'insertion, ou encore de développement économique...

Il est à ce propos tout à fait remarquable que l'investissement des forces vives de notre pays ne s'essouffle à aucun moment, quels que soient les aléas rencontrés, ce qui démontre, si cela était encore nécessaire, que la politique de la Ville est un sujet fédérateur et mobilisateur qui appartient aux grandes causes nationales auxquelles chacun d'entre nous a envie d'apporter sa contribution.

Ensuite parce que chacun s'est mobilisé pour aller encore plus loin. Pouvoirs publics, élus, bailleurs, services de l'État, équipes locales et nationales de l'ANRU ont compris qu'on ne pouvait pas s'arrêter là et que l'action devait être poursuivie et amplifiée.

Pour ma part, je crois que le Programme National ne peut réussir qu'à ce prix mais aussi en associant davantage les habitants à la définition de leur environnement et à l'amélioration de leur quotidien. Je tiens à souligner l'implication hors pair des personnels de l'Agence, de ses Délégués et des acteurs locaux, toujours capables de se remettre en question pour prendre part à de nouveaux enjeux, tout en conservant leur attachement aux valeurs fondatrices, aux premiers rangs desquels se situe le respect des engagements pris, qui ont fait le succès de l'ANRU et donné confiance à ses interlocuteurs.

>>>

>>> La loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, qui confie à l'ANRU la réalisation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, traduit une évolution notable et diversifie le socle de référence sur lequel l'ANRU devra désormais s'appuyer, à savoir les contrats de ville qui traiteront dans un même cadre les enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.

L'ANRU verra également à partir de 2014 son champ d'intervention s'enrichir de nouvelles missions au titre du Programme d'Investissements d'Avenir.

Qu'il s'agisse des internats de la réussite, de projets innovants en faveur de la jeunesse pour permettre notamment l'accès à l'emploi, la création d'entreprises ou encore le développement culturel et sportif, ou la contribution du renouvellement urbain à la très haute performance énergétique.

Si 2013 a consolidé le positionnement de l'ANRU, 2014 lui a donné un souffle nouveau, une ambition élargie, une philosophie renouvelée pour intégrer des enjeux toujours plus élevés. Associer davantage les habitants aux projets de renouvellement urbain, développer des partenariats avec le secteur privé, inciter les entreprises à investir afin de lutter contre le chômage qui obère encore les chances de développement des quartiers, tous ces principes qui se dégagent de la loi de Programmation me paraissent donner les garanties indispensables pour aller vers plus de justice et de solidarité. **”**



Michel Delebarre

Ancien Ministre d'État,
Sénateur du Nord



L'interview de Pierre Sallenave, Directeur Général



10 ans après son démarrage, où en est le Programme National de Rénovation Urbaine ?

“ Un peu plus de la moitié du PNRU est réalisée. L'intégralité des fonds sera théoriquement engagée d'ici fin 2015. Mais les opérations s'achèveront progressivement jusqu'en 2018-2020. Dès aujourd'hui, les résultats sont spectaculaires. Cela donne une idée de l'ampleur du travail accompli une fois parvenus au bout du chemin. ”

Quels sont les apports majeurs de ce Programme ?

“ A l'origine, ce programme était considéré comme une utopie, ne l'oublions pas. Comment pouvait-on croire alors qu'un vaste chantier allait enfin modifier le visage de territoires où toutes les tentatives précédentes avaient échoué ? Il s'agissait bien de

changer la vie de millions d'habitants, en investissant tous les domaines, bien au-delà des logements : éducation, formation, insertion...

Pourtant, avec les élus, les bailleurs sociaux, les acteurs de la rénovation urbaine, nous sommes parvenus à déplacer des montagnes en rouvrant le champ des possibles dans certains quartiers. La présence de l'Agence, en ce qu'elle organise le travail collectif autour d'un projet partagé, est devenue le gage de la réussite de ce dernier. Le miracle de la rénovation urbaine est celui d'une véritable alchimie. En premier lieu, elle imprime une remise en mouvement, c'est-à-dire le retour de l'espoir et de la projection vers l'avenir. Mais c'est aussi que son action va bien au-delà du béton. Quand un principal de collège affiche un taux de réussite au brevet des collèges de 85% contre 50% il y a dix ans, on peut dire que nous ne faisons pas que livrer des immeubles bien chauffés. La rénovation urbaine redonne confiance et ambition aux habitants, en leur permettant de croire en un avenir possible. C'est très important car c'est au travers de projets partagés avec toute la population que notre pays se construira un avenir plus prospère. ”

La loi du 21 février acte le lancement d'un NPNRU. Combien de quartiers en bénéficieront ?

“ Le NPNRU concernera 1300 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville. Parmi eux, 200 quartiers “ cœur de cible ”, affectés de problèmes d'infrastructures lourds, bénéficieront d'une action renforcée de l'ANRU. Sur la base des contrats de ville qui seront conclus dans les prochains mois pour définir la commande politique, seront signées des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain explicitant les programmes opérationnels, quartier par quartier. Les premiers travaux seront engagés à partir de fin 2015. ”

>>>

“La présence de l’Agence dans un projet est un gage de réussite”

>>> En quoi peut-on parler d’ambition élargie pour l’ANRU avec ce NPNRU?

“ L’ambition et la philosophie fondatrices se renforcent encore dans ce nouveau Programme. L’ANRU reste un catalyseur de partenariats et de dynamique collective. Il s’agit aujourd’hui d’aller plus loin. Après le PNRU, qui visait à banaliser les quartiers stigmatisés, le NPNRU veut des quartiers exemplaires. Pour y parvenir, notre regard doit embrasser un territoire plus vaste et des thématiques encore plus diverses. Les contrats du PNRU étaient hier très ciblés territorialement. Nous adoptons désormais une approche plus large, intégrant des enjeux socio-économiques, éducatifs, environnementaux à l’échelle de l’agglomération. Il ne faut pas avoir peur de bousculer les règles, d’apporter des idées nouvelles, voire dérangeantes, de s’affranchir des limites naturelles.”

Comment renforcer la participation citoyenne ?

“ La concertation a fait d’énormes progrès en dix ans. Elle a permis aux habitants de se sentir davantage pris en considération. Nous tirons des enseignements du passé pour faire encore mieux. Les conseils citoyens seront le lieu d’expression des habitants. S’il reste du ressort de l’élu de définir et conduire un projet fédérateur pour la ville, il est aussi de son devoir de faire en sorte que les habitants aient voix au chapitre pour le faire évoluer et se l’approprier.”

L’ANRU peut désormais co-investir, c’est un changement majeur ?

“ Jusqu’ici, l’action de l’ANRU fédérait les initiatives des acteurs publics. Notre constance dans l’action et la solidité de nos promesses ont fait de l’Agence une marque, dotée d’une crédibilité forte. Effectivement, la loi de février 2014 nous permet de nous associer

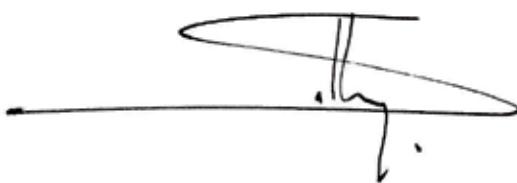
à des projets d’investissements privés. C’est indispensable pour rassurer nos interlocuteurs et susciter la confiance. Mon objectif est clair : la présence de l’ANRU dans un projet doit être un gage de succès. Il est essentiel, une fois de plus, de susciter le rapprochement des cultures et de faire naître des partenariats fructueux.”

Y-a-t-il d’autres domaines où votre intervention est requise ?

“ Deux autres programmes financés dans le cadre des Investissements d’Avenir nous ont été confiés car ils sont très cohérents avec notre mission. Il s’agit, sur la période 2014-2024, d’aider des projets innovants pour la jeunesse dans les quartiers dans lesquels nous intervenons, notamment en matière professionnelle, et d’inventer une ville durable encore plus performante. Le législateur nous a donné, en outre, la possibilité d’exporter davantage notre expertise et même de fédérer les composantes de l’offre française à l’étranger.”

Continuerez-vous à intervenir dans les quartiers anciens dégradés ?

“ Oui bien sûr ! D’ailleurs notre partenariat avec l’Anah se renforce de jour en jour. Certains de ces quartiers feront partie du cœur de cible sur lequel nous interviendrons.”



Pierre Sallenave

Directeur Général
de l’Agence Nationale
pour la Rénovation Urbaine

Administrateurs d'État

La composition du Conseil

	Titulaires	Suppléants
Représentants du Ministre chargé du Budget	Denis Charissoux	Olivier Meilland
Représentants du Ministre chargé de l'Économie	Jérôme Reboul	
Représentants du Ministre de l'Intérieur	Sophie Thibault	Julien Charles
Représentants du Ministre chargé des Collectivités Locales	Serge Morvan	Stéphane Brunot
Représentants du Ministre chargé de l'Outre-mer	Marc Del Grande	Cédric Loret
Représentants du Ministre chargé de la Politique du Logement	Etienne Crépon Hélène Dadou Marie-Dominique De Veyrinas	Claire Leplat Clémentine Pesret Colas Durrleman
Représentants du Ministre chargé de la politique de la Ville	Raphaël Le Mehauté Yannick Prost Alain Lecomte Eric Briat Philippe Galli	Michelle Brosseau Jean-Philippe Suriam François Geindre Valérie Darriau Didier Leschi
Représentants du Ministre chargé de la Culture et de la Communication	Agnès Vince	Christine Piqueras
Représentants du Ministre chargé des Affaires sociales	-	-
Représentants du Ministre chargé du Développement Durable	Jean-Paul Ourliac	-
Représentants du Ministre chargé de l'Urbanisme	Michel Pascal	Anne-Emmanuelle Ouvrard
Représentants du Ministre chargé de l'Éducation Nationale	Marc Bablet	Fabienne Federini

► Composition au 31 août 2014

d'Administration

Représentants des collectivités locales et de leurs groupements

Représentants d'organismes intervenant dans la Politique du Logement Social

Personnalités qualifiées en matière de politique de la Ville

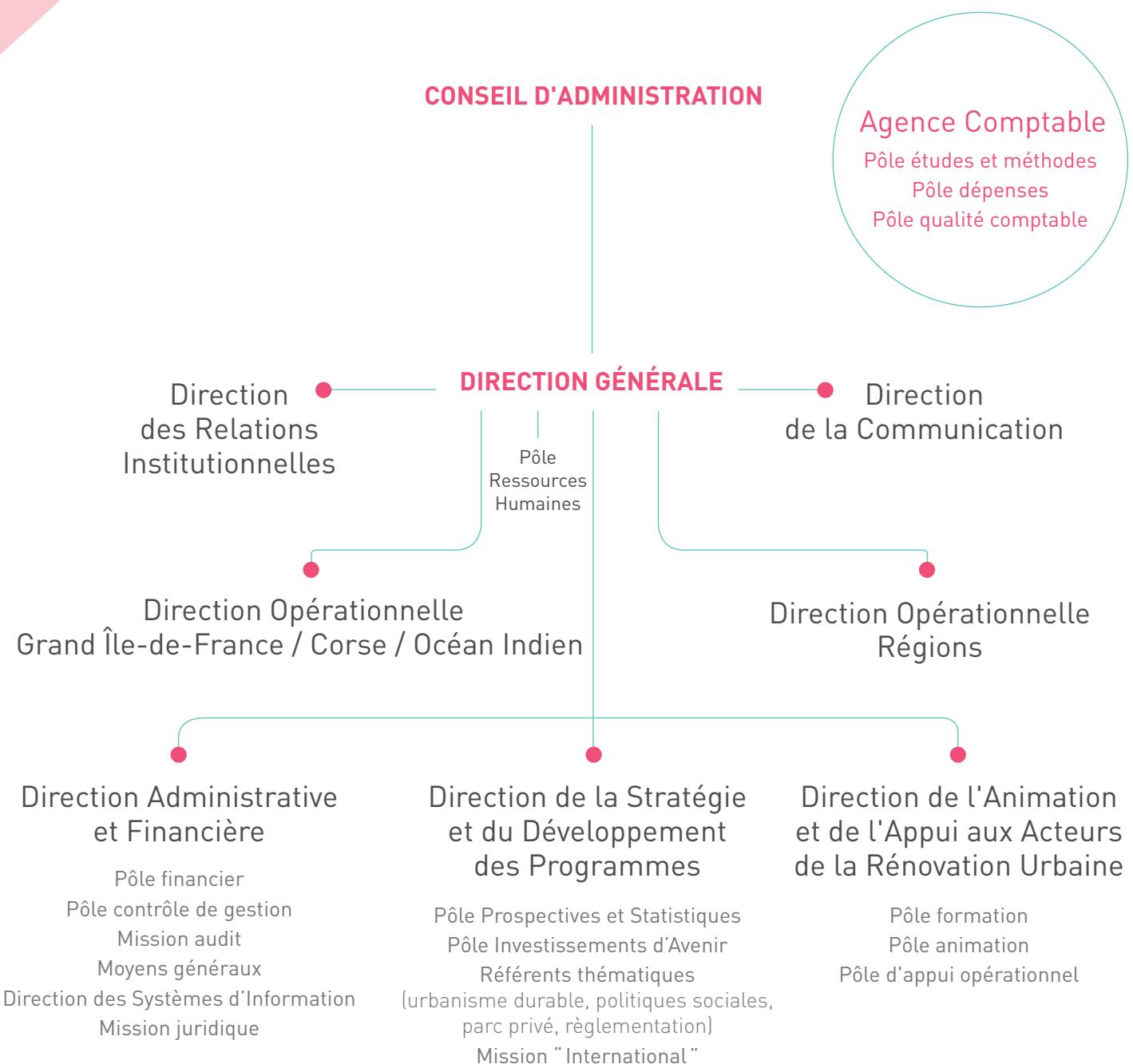
Titulaires Suppléants

Représentants des Maires désignés par l'Association des Maires de France (AMF)	-	Olivier Carré
Représentants des Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale désignés par l'Assemblée Des Communautés de France (ADCF)	-	-
Représentants des Présidents de Conseils Généraux désignés par l'Assemblée des Départements de France (ADF)	Alfred Recours	Olivier Richefou
Représentants des Présidents de Conseils Régionaux désignés par l'Association des Régions de France (ARF)	Jean-Jack Queyranne	Laurent Sodini
Représentants de l'Union d'Economie Sociale pour le Logement (UESL)	Didier Ridoret Christian Chevé Jean-Charles Jimenez Roger Thune	Eric Thuillez Hervé Capdevielle Alexandre Grillat Thierry Tron Lozai
Représentants de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré (USH)	Frédéric Paul	Béatrix Mora
Représentants de la Caisse des Dépôts	Stéphane Keita	Françoise Duquesne
Représentants de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)	Blanche Guillemot	Christian Mourougane
Représentants de la Fédération des Entreprises Publiques Locales	Elisabeth Touton	Laurent Boussin

Président	Michel Delebarre
Personnalité qualifiée	Gérard Hamel
Personnalité qualifiée	Jean-Paul Alduy
Personnalité qualifiée	Emmanuelle Cosse
Personnalité qualifiée	Frédéric Vigouroux
Personnalité qualifiée	Catherine Arenou

Le Comité de Direction

au 31 août 2014





Michel Delebarre
Président



Pierre Sallenave
Directeur Général



Jean-Paul Lapierre
Directeur Général Adjoint



Alfred Fuentes
Trésorier Payeur Général



Anne Peyricot
Directrice des Relations
Institutionnelles



Elizabeth Broge
Directrice de la Communication



Thierry Asselin
Directeur Opérationnel
Grand Île-de-France / Corse /
Océan Indien



**Thibaud
Desbarbieux**
Directeur Opérationnel Régions



Laurent Doré
• Directeur de l'Animation
et de l'Appui aux Acteurs
de la Rénovation Urbaine
• Directeur Administratif
et Financier par intérim



Franck Caro
Directeur de la Stratégie
et du Développement
des Programmes





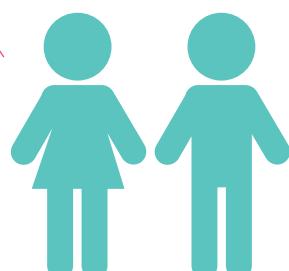
L'ANRU, une équipe

L'année 2013 a été fortement marquée par la préparation du NPNRU et du projet de loi traduisant ses mesures dès le printemps, ainsi que par le lancement d'une réflexion sur l'optimisation des ressources de l'Agence pour terminer le PNRU et lancer le nouveau Programme. Les équipes ont été mises fortement à contribution par le biais de groupes de travail sur chacun des sujets identifiés afin de contribuer à la réflexion en cours de façon collective.

→ L'ANRU en 2013

Les objectifs et l'ambition de l'ANRU sont portés par **88 collaborateurs** composés de 63,6% de femmes, 36,4% d'hommes. 70% ont moins de 45 ans et la moyenne d'âge s'établit à 40 ans.

63,6%
de femmes



L'accord sur l'emploi des seniors a été renouvelé pour une durée de 3 ans, et l'établissement d'une charte informatique engagé en 2012 est entré en vigueur le 15 mai 2013, permettant de définir les règles d'utilisation des systèmes d'information.

36,4%
d'hommes

Moyenne d'âge : 40 ans

	Femmes	Hommes
20 à 30 ans	9	5
30 à 40 ans	22	12
40 à 50 ans	16	8
50 ans et plus	9	7

Évolution des effectifs depuis 2009 et répartition par statut au 31/12/2013

	2009	2010	2011	2012	2013
Cadres supérieurs	13	13	10	11	11
Cadres	49	59	58	54	56
Agents de maîtrise	21	18	21	21	20
Employés	2	2	2	2	1
Nombre total de salariés au 31/12/2013	85	92	91	88	88
Apprentis					
Contrats de professionnalisation	2	1	2	4	3
Stagiaires	-	1	2	1	1
Total	87	94	95	93	92

→ L'accord sur l'emploi des séniors

Les salariés de plus de 45 ans représentent 29 % des effectifs présents en 2010 et 30 % fin 2013.

Leur nombre reste stable entre ces deux périodes et se répartit ainsi au 31/12/2013 :

Répartition des salariés présents au 31/12/2013

	Femmes	Hommes
Moins de 45 ans	39	23
Plus de 45 ans	17	9

Devant l'allongement de la durée de la vie active, cet accord succède au précédent (2010-2013) avec un même objectif : valoriser et renforcer la démarche de maintien dans l'emploi des séniors par une approche individualisée de leur projet professionnel, un suivi renforcé de leur santé et un accompagnement de transition entre la période d'activité et la vie de retraité. Ces actions s'adressent aux salariés dès 45 ans.

Les axes suivants ont été développés :

- Réaliser un suivi et un accompagnement sur la valorisation de leur parcours pour les aider à construire, à concrétiser un projet professionnel. Il s'agit aussi de répondre aux besoins d'aménagement des conditions d'emploi et de veiller au développement de leurs compétences.

- Faciliter le passage de la vie active à celle de retraité et l'aménagement de leur fin de carrière en leur donnant la possibilité de suivre une formation ou un bilan individuel de préparation à la retraite ou encore d'exercer leur activité à temps partiel l'année précédant leur départ effectif à la retraite.
- Renforcer les actions de prévention pour leur santé, par un accès à une visite médicale annuelle et des formations spécifiques aux gestes et postures.

Un bilan des actions découlant de ces mesures sera réalisé chaque année auprès du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et de la Délégation Unique du Personnel.

→ Le plan de formation

Les actions de formation de l'année ont été mises en place dans la continuité des actions menées en 2012.

Au 31 décembre 2013, 187829 euros ont été engagés pour la formation professionnelle par le biais du plan de formation interne, soit au total 4% de la masse salariale annuelle, hors coûts salariaux.

81 salariés ont été formés pour un total de 4045 heures de formation, soit une moyenne de 50 heures par salarié formé, et 46 heures en moyenne par salarié présent à l'effectif au 31/12/2013.

Le plan de formation de l'Agence a pour objectif de permettre à chacun de progresser dans l'exercice de son métier et d'acquérir des compétences plus transversales autour de sa capacité à communiquer, à manager, à utiliser les outils informatiques.

Il poursuit la dynamique engagée les années précédentes pour favoriser l'évolution professionnelle des collaborateurs au sein de l'Agence ou à l'extérieur, en leur donnant accès à des formations pointues pour parfaire leur expertise, ou à des cycles de formation reconnus et/ou diplômants.

En 2013, l'Agence a souhaité consolider les résultats obtenus par l'accompagnement des acteurs à l'échéance des conventions et la mise en place des Plans Stratégiques Locaux, et amplifier la transformation de ces quartiers en y développant une dynamique durable :

- renforcer le lien entre le renouvellement urbain et l'ensemble des champs de la politique de la Ville,
- contribuer à faire évoluer les projets de rénovation urbaine vers des "projets intégrés", "projets de territoire partagés",
- financer des projets dans des conditions financières moins favorables, en mobilisant le droit commun et des initiatives privées, dans un contexte institutionnel en forte évolution.

Cette dynamique s'est retrouvée dans les sujets abordés dans les formations métiers collectives de l'année, orientées sur le montage d'opérations immobilières, la fiscalité, le contexte institutionnel français, le management, la communication...

	Sexe	Effectifs présents au 31/12/2013	Nombre de salariés ayant suivi une formation en 2013	Nombre d'heures de formation en 2013	Moyenne des heures de formation par salarié inscrit à l'effectif au 31/12/2013
Cadres	F	39	42	1993	51,1
	H	28	21	1036	37
	Total	67	63	3029	45,2
Non cadres	F	17	15	920	54,1
	H	4	3	96,5	24,1
	Total	21	18	1016,5	48,4
Total	F	56	57	2913	52
	H	32	24	1132,5	35,4
	Total	88	81	4045,5	46

→ Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

5 salariés ont suivi des formations au titre du DIF :

3 pour des formations en langues,

2 pour des formations "métier".

Ces formations avaient toutes pour objectif le développement de leurs compétences.



FOCUS 2014

Dans le cadre de la préfiguration du NPNRU, une réflexion a été initiée début 2014 auprès de nos partenaires externes et des salariés, sur l'évolution de l'Agence pour porter les nouveaux Programmes qui lui sont confiés.

- Des groupes de travail ont ainsi été constitués au sein de l'Agence afin d'envisager les évolutions possibles en termes de missions, moyens, ou encore organisation.
- Cette réflexion passe également par une consultation des partenaires externes (plus particulièrement des Délégations Territoriales) et sera complétée par celle des salariés de l'Agence afin de recueillir la perception de chacun.





→ Concernant l'enquête externe, les 73 partenaires interrogés ont fait les retours suivants :

- L'ANRU est reconnue pour son mode de fonctionnement novateur et son efficacité éprouvée dans la mise en œuvre du PNRU dans un laps de temps court.
- Elle se distingue par sa culture, son dynamisme et par un travail partenarial.
- Elle joue un rôle de facilitateur dans les projets en mettant à disposition une méthode, une culture projet, des outils et une écoute.
- Elle met en œuvre un accompagnement fort des projets.
- Elle facilite une coordination constructive entre les différents acteurs.

Pour le NPNRU, l'ANRU doit veiller à :

- Demeurer un acteur du contrat de ville, au même titre que les autres.
- Préserver sa culture et son fonctionnement souple.
- Diffuser sa méthode et compléter son expertise.
- Poursuivre l'accompagnement des acteurs et la fluidification de suivi des projets.

L'objectif de cette démarche est de valoriser les savoir-faire capitalisés depuis 2004.

D'autres projets sont également planifiés pour l'année 2014, comme la préparation du prochain accord d'intéressement qui s'appliquera pour les années 2015-2017 et l'organisation des élections professionnelles, en vue du renouvellement de la délégation unique du personnel.



Présentation de l'ANRU

→ Des Programmes pour les quartiers et leurs habitants

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. À travers le Programme National de Rénovation Urbaine (12,350 milliards d'euros en provenance de l'ANRU et de ses partenaires, qui génèrent 45 milliards d'euros de travaux) et le Programme "Quartiers Anciens", l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique.

L'ANRU mène également des actions en faveur de l'insertion par l'emploi. Ces programmes sont aujourd'hui largement engagés.

Dans le cadre de la nouvelle politique de la Ville, la poursuite de l'action de l'ANRU est confirmée.

Depuis 2010, l'ANRU agit pour le développement des Internats de la réussite et de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle avec une enveloppe de 500 millions d'euros au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).





Je trouve qu'il était temps de mettre en valeur les quartiers populaires, il était temps que nous ne soyons pas un débarras de gens qu'on ne veut plus mettre ailleurs. Vivement que tout soit réalisé, sincèrement vivement.

Lydie, habitante de Pantin, quartier les Courtilières



En 2014, de nouvelles missions confiées à l'ANRU

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 par le Président de la République, a confié à l'ANRU la réalisation du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**.

→ **La loi met en place un contrat de ville unique : il traitera dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.**

Ce contrat unique permettra la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé pour rétablir l'égalité républicaine dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

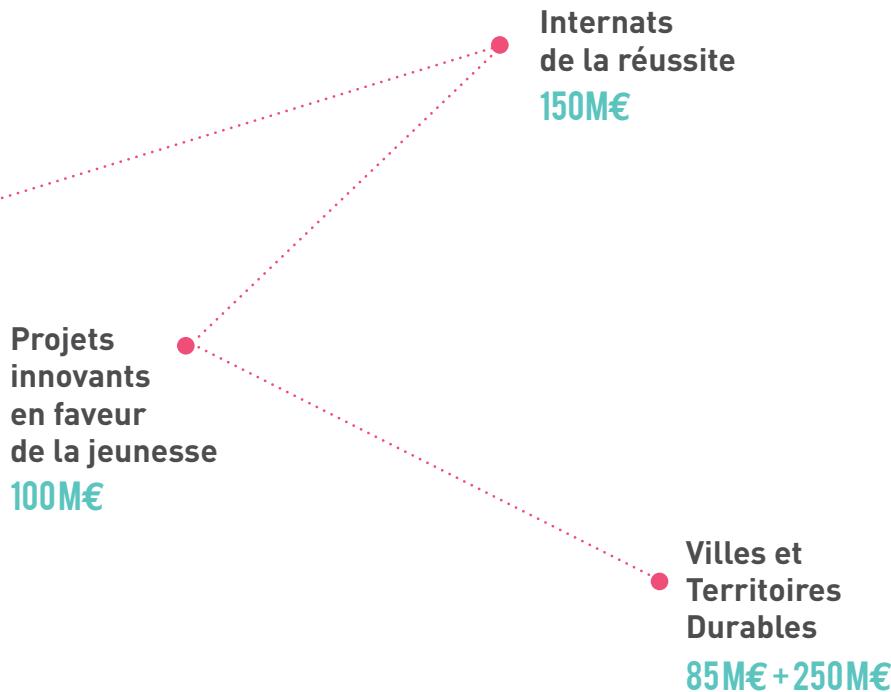
Cette réforme propose de revoir en profondeur les instruments de la politique de la Ville en inscrivant pour la première fois le principe fondamental de co-construction de celle-ci avec les habitants, en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique (la concentration de pauvreté), en instaurant un contrat de ville global à l'échelle intercommunale, et en engageant une nouvelle étape de renouvellement urbain (NPNRU) indissociable du volet social, avec 5 milliards d'euros inscrits dans la loi qui vont permettre de lever 15 milliards d'investissements supplémentaires.

NPNRU •
5 MILLIARDS €



→ En 2014, l'Agence s'est également vu confier quatre nouvelles missions au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) sur la période allant de 2014 à 2024 :

- **Internats de la réussite** : 150 millions d'euros pour créer 6 000 places supplémentaires en internat
- **Projets innovants en faveur de la jeunesse** : 100 millions d'euros pour aider des projets d'orientation professionnelle, d'accès à l'emploi, de développement culturel et sportif, de création d'entreprises
- **Villes et Territoires Durables** : pour inventer une ville plus performante, durable et solidaire
 - axe 1 : 85 millions d'euros pour viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain
 - axe 2 : 250 millions de fonds propres pour diversifier les fonctions dans les quartiers prioritaires





Le PNRU

45
milliards d'euros
d'investissement

490
quartiers

4 millions
d'habitants

→ Objectifs, enjeux, budget

► Finalité

Le PNRU vise à transformer en profondeur les quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) qui présentent une forte concentration de ménages en difficulté sociale et économique, à faire évoluer ces quartiers vers des espaces urbains "ordinaires" caractérisés par la diversité des fonctions et des types

d'habitat, l'ouverture et les relations avec le reste de la ville, la qualité des espaces publics.

Fondamentalement, il importe de donner à tous les habitants de ces quartiers la possibilité de devenir des citoyens à part entière de la cité.

► Le périmètre d'intervention

Dans les quartiers où elle intervient, l'ANRU participe à :

- la **reconstitution** des logements sociaux démolis,
- la **réhabilitation** et la **résidentialisation** de logements locatifs,
- la **démolition** de logements pour cause de vétusté ou pour une meilleure organisation urbaine,
- des **actions** sur des copropriétés dégradées,
- l'**amélioration** des espaces urbains et la création de voies,
- le **développement** des équipements publics incluant la livraison de nombreuses écoles,
- la **création** ou la **rénovation** d'équipements commerciaux, sociaux et culturels,
- l'**ingénierie** nécessaire à la mise en œuvre et à la conduite des projets.

► Les moyens

La loi de MObilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 a confirmé l'enveloppe de 12 milliards attribuée au Programme National de Rénovation Urbaine.

Le financement du Programme repose pour l'essentiel sur les ressources de l'UESL.

Le Plan de relance de décembre 2008 a apporté au PNRU 350 millions d'euros supplémentaires. Le Programme ainsi renforcé atteindra 45 milliards d'euros d'investissement.

OBJECTIFS FONDAMENTAUX

Renforcer la diversification des quartiers, tant sur les fonctions offertes que sur la nature et le statut des logements

Renforcer le désenclavement du quartier, souvent séparé du reste de la ville par des coupures physiques et des infrastructures ou par une composition urbaine fermée sur elle-même

Réaffirmer la lisibilité urbaine et la trame viaire dessinant des îlots permettant d'assurer la mutabilité du foncier par la séparation claire des domaines publics et privés et par l'évolutivité du parcellaire

Le relogement : les offres faites à chaque ménage doivent être adaptées à leurs besoins et leurs ressources

La Gestion Urbaine de Proximité : la signature d'une charte GUP entre le porteur de projet et les bailleurs est obligatoire

L'insertion professionnelle des habitants des ZUS à l'occasion des travaux générés par le projet de rénovation urbaine et de la gestion des équipements et actions de GUP (déclinaison locale et concrète obligatoire des objectifs de la charte nationale d'insertion)



→ État des lieux

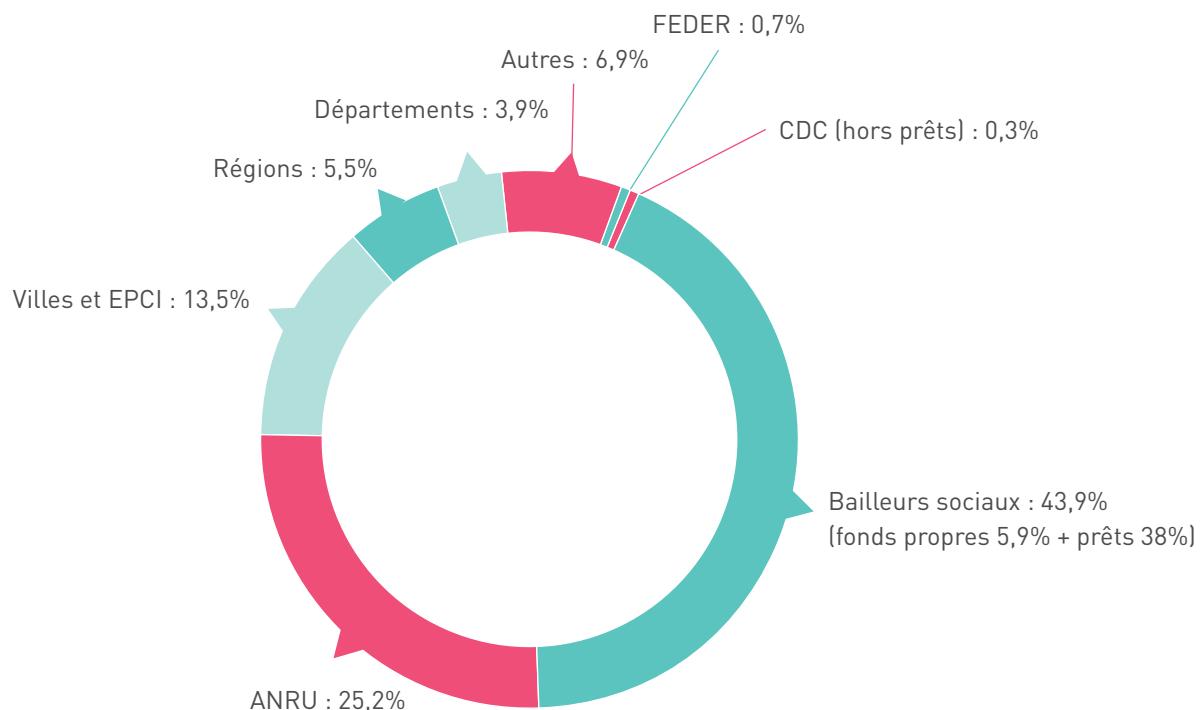
► Les chiffres du PNRU

L'intégralité du PNRU est aujourd'hui engagée. Une activité intense règne dans 490 quartiers en rénovation partout en France et concerne environ 4 millions d'habitants. Il s'agit pour l'essentiel de quartiers d'habitat social construits entre 1960 et 1980.

Des résultats très encourageants ont d'ores et déjà été enregistrés dans une centaine de quartiers où les projets s'achèvent.

Au 31 décembre 2013, 398 conventions ont été signées ou passées en Comité d'Engagement.

• LE FINANCEMENT DU PROGRAMME



Agglomération Creilloise / Creil / Montataire / Nogent-sur-Oise, Amiens Métropole, Beauvais, Compiègne, Méru, Nogent-sur-Oise, Noyon, Saint-Quentin, Soissons

Canteleu, Dieppe, Elbeuf, Evreux, Fécamp, Gonfreville l'Orcher, Le Havre, Louviers, Pont-Audemer, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Val-de-Reuil, Vernon

Alençon, Argentan, Cherbourg / Octeville, Colombelles, Communauté d'agglomération de Caen la mer, Hérouville Saint-Clair, Lisieux, Pays de Flers

Brest, Guingamp, Lanester, Lorient, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes

Allonnes, Angers, Cholet, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Le Mans / Coulaines, Nantes, Saint-Herblain, Saint-Nazaire, Saumur, Trélazé

Blois, Bourges, Chartres, Châteaudun, Châteauroux, Dreux / Sainte-Gemme-Morvan / Vernouillet, Montargis / Châlette-sur-Loing, Orléans, Saint Jean de la Ruelle, Tours / Joué lès Tours, Vierzon

Châtellerault, Grand Angoulême, La Rochelle, Niort, Poitiers, Rochefort, Saintes

Bassens, Bayonne, Bègles, Bergerac, Bordeaux, Boulazac, Cenon, Floirac, Lormont, Mont de Marsan, Pau, Périgueux, Sainte Eulalie, Sainte-Livrade-sur-Lot

Brive-la-Gaillarde, Limoges

DOM

13

Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Cayenne, Matoury, Fort-de-France, Mayotte, Le Port, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Kourou

Angres, Anzin, Arras, Aulnoy-Aymeries, Avion, Avion / Lens, Béthune, Beuvrages, Boulogne-sur-Mer, Bruay-La-Buissière, Calais, Caudry, Courrières, Denain, Douchy les Mines, Dunkerque, Fourmies, Grande-Synthe, Hautmont, Hem / Roubaix / Lys-lez-Lannoy, Jeumont, Lambersart, Le Portel, Lens, Liévin, Lille, Lille / Loos, Maubeuge, Maubeuge-Val de Sambre, Mons en Barœul, Pecquencourt, Roubaix / Croix-Roubaix-Tourcoing, Sin le Noble, St Laurent, St Nicolas, Tourcoing, Valenciennes, Valenciennes Métropole, Wattrelos

Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Chaumont, Epernay, Fumay, Reims, Reims, Romilly-sur-Seine, Saint-Dizier, Sedan, Troyes, Vitry-le-François

Behren lès Forbach, Epinal, Fameck, Grand Nancy, Lunéville, Metz, Woippy, Mont-Saint-Martin, Saint-Dié-des-Vosges, Thionville, Toul, Uckange, Verdun

Colmar, Lingolsheim, Mulhouse, Strasbourg

Belfort, Besançon, Dole, Morez, Offemont / Belfort, Pays de Montbéliard

Chalon Val de Bourgogne, Autun, Auxerre, Dijon, Le Creusot/Montceau-les-Mines, Mâcon, Migennes, Nevers, Sens

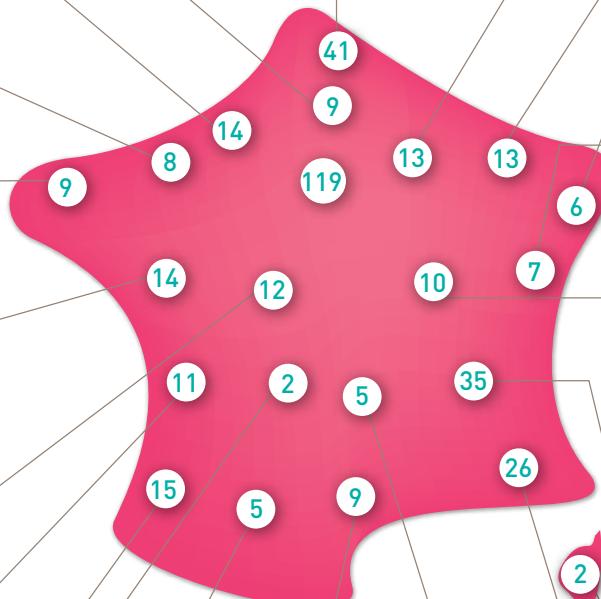
Agglomération de Lyon, Aix-les-Bains, Annemasse, Annonay, Aubenas, Bourg-en-Bresse, Bourgoin-Jallieu, Bron, Chambéry, Echirolles, Fontaine, Fontaines-sur-Saône, Givors, Grenoble, Grenoble / Saint-Martin-d'Hères, Le Chambon-Feugerolles, Lyon-la Duchère, Lyon 8e, Pierrelatte, Rillieux-la-Pape, Rive-de-Gier, Roanne, Romans-sur-Isère, Saint-Etienne, Saint-Priest, Saint Fons, Tarare, Valence, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vienne / Pont-Évêque, Villefontaine, Villeurbanne

Ajaccio, Bastia

Avignon, Fréjus Saint-Raphaël, Grasse, La Ciotat, La Seyne-sur-Mer, Marseille, Marseille 13e, Marseille 15e, Marseille 15e et 16e, Marseille 1er, 2e, 3e et 6e, Marseille 3e et 15e, Marseille 9e, Miramas, Nice, Nice-Côte d'Azur, Nice / Saint-André, Toulon, Vitrolles

Alfortville, Arcueil, Gentilly, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Antony, Asnières, Bagneux, Bagnolet, Boulogne-Billancourt, Colombes, Clichy-la-Garenne, Drancy, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Villeneuve-la-Garenne, Paris, Aubervilliers, Aubervilliers/Saint Denis, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bobigny - Grand Quadrilatère, Bondy, Clichy sous bois-Bas Clichy, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, Pavillons-sous-Bois, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, le Blanc Mesnil, Montreuil, Neuilly sur Marne, Pantin, Pierrefitte sur Seine, Plaine Commune (Stains), Romainville, Saint-Denis, Sevran, Villepinte, Villetteuse, Champigny, Choisy-Le-Roi, Choisy-Le-Roi/Orly, Vitry, Thiais, Villeneuve-le-Roi, Villiers-sur-Marne

Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nemours



Île-de-France

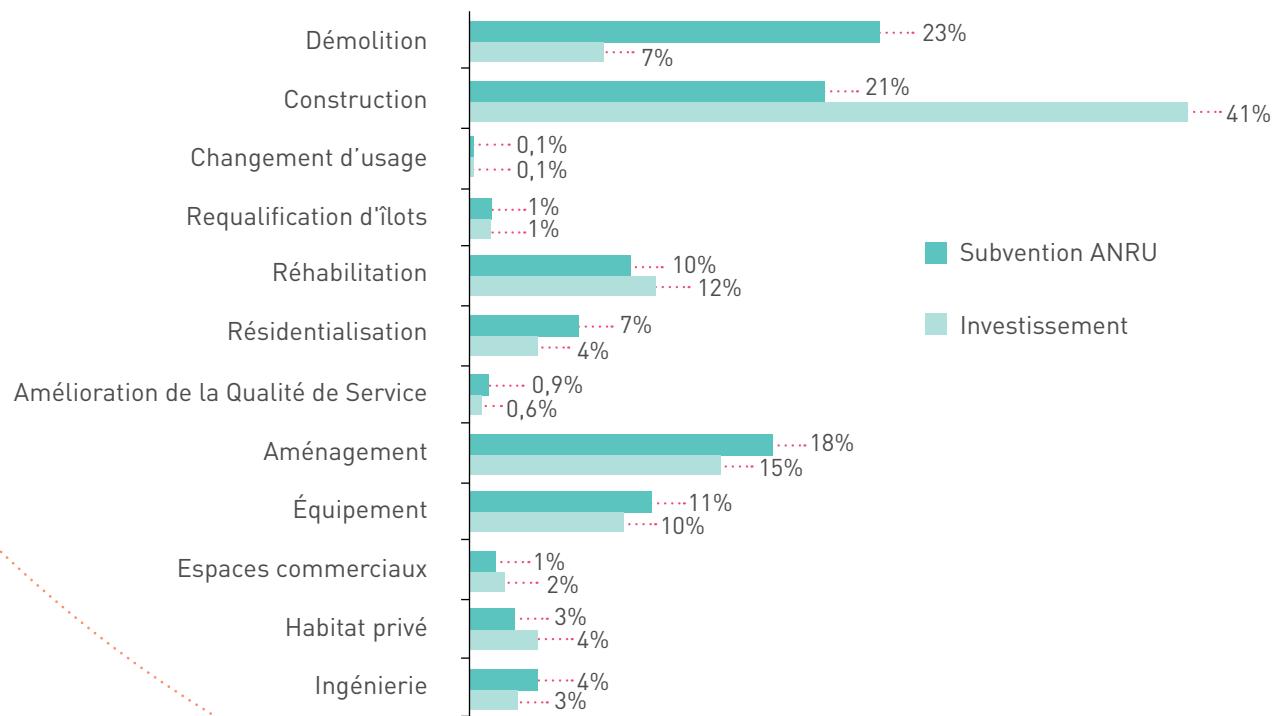
15
7
66
6
25

Argenteuil, Bezons, Cergy, Deuil-la-Barre / Montmagny, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Persan, Saint-Ouen l'Aumône, Poissy, Sarcelles, Villiers-le-Bel

Chanteloup-les-Vignes, Ecquevilly, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville et la Camy, Poissy, Sartrouville, Trappes

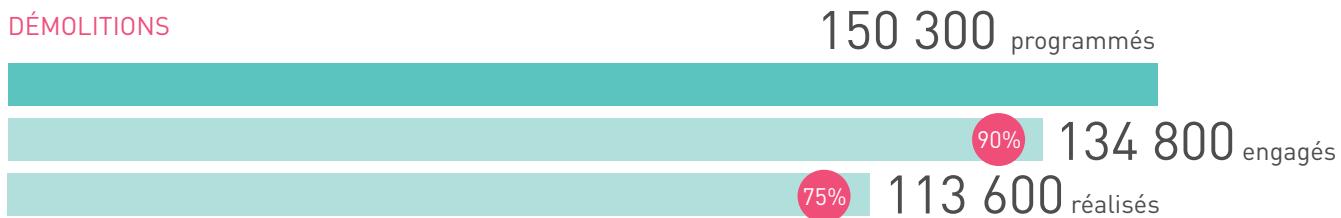
Athis-Mons, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Étampes, Évry, Grigny, Les Ulis, Massy, Montgeron & Vigneux, Sainte-Geneviève des Bois, Vigneux-sur-Seine, Viry-Châtillon

• LA NATURE DES PROGRAMMES

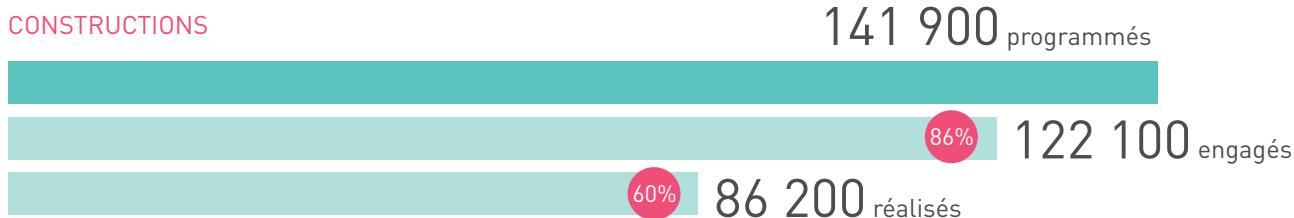


- L'HABITAT EN NOMBRE DE LOGEMENTS (HORS OPÉRATIONS ISOLÉES)

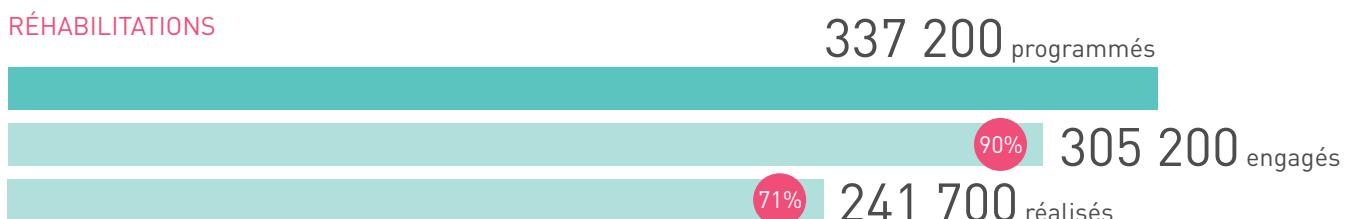
DÉMOLITIONS



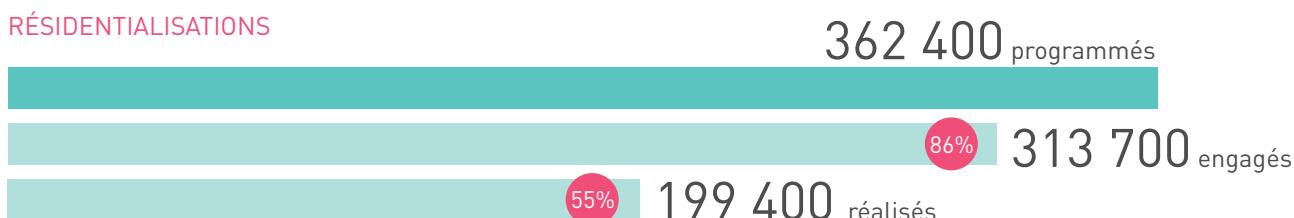
CONSTRUCTIONS



RÉHABILITATIONS



RÉSIDENTIALISATIONS



• LES PAIEMENTS

Les paiements cumulés s'élèvent à **6691 M€** soit **57 %** de la programmation et **64 %** des engagements.

Les paiements sont effectués sous forme d'avances, d'acomptes et de soldes, incluant une reprise d'avance.

Depuis le début du Programme, le montant moyen d'un paiement effectué est de 122 K€.

► Les partenariats avec les Conseils Régionaux et Généraux

Depuis 2005, l'ANRU a noué des partenariats avec les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux en signant des conventions-cadre :

- **13 conventions signées avec des Conseils Régionaux :** Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Île-de-France, Limousin, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Basse-Normandie, Haute-Normandie,
- **7 conventions signées avec des Conseils Généraux :** Alpes-Maritimes, Ardennes, Eure, Hauts-de-Seine, Oise, Seine-Maritime, Val-de-Marne.

Ces conventions font l'objet de comités de pilotage réguliers qui permettent de partager l'information sur l'avancement des projets et sur l'évolution des programmes. Ces derniers sont également l'occasion d'échanges constructifs et de perspectives d'enrichissement des projets sur des thèmes comme la prise en compte du développement durable et l'insertion professionnelle.

→ En 2013, les conventions de partenariat avec le Conseil Régional d'Île-de-France et le Conseil Régional de Rhône Alpes ont fait l'objet d'un avenant permettant de prolonger le partenariat avec l'ANRU et d'accompagner ainsi jusqu'à leur terme les projets de rénovation urbaine couverts par ces conventions.



ZOOM

L'OUTRE-MER

L'intervention de l'ANRU en Outre-mer demeure un enjeu fort pour exprimer la solidarité nationale. Aujourd'hui, plus de 2 milliards d'euros de travaux sont engagés sur les 5 Départements d'Outre-Mer. La subvention globale de l'ANRU s'élève à près de 410 millions d'euros et celle du Ministère des Outre-mer à environ 300 millions d'euros.

Le PNRU obtient des résultats probants, qu'il s'agisse des aménagements réalisés ou des actions en faveur de l'insertion. Ayant démarré plus tardivement, les projets d'Outre-mer doivent tenir compte des spécificités ultramarines : forte proportion de populations précaires, habitat indigne, parc social souvent en mauvais état et insuffisant pour répondre à la demande très forte, centres-villes qui se déqualifient...

C'est pourquoi il a été décidé, lors du Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013, de "prendre en compte les opérations de résorption de l'habitat informel et insalubre dans les contrats de ville, dans un souci de cohérence des politiques de l'habitat".

L'ANRU a engagé une réflexion avec ses Délégués Territoriaux et les DEAL (Directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) afin d'intégrer la spécificité ultramarine au NPNRU. Ces réflexions sont menées en étroite collaboration avec le Ministère des Outre-mer et l'Anah. Parallèlement, l'ANRU poursuit son action en faveur du développement des compétences des professionnels de la rénovation urbaine, indispensable pour se préparer au nouveau Programme, tout en maintenant les efforts pour mener à son terme le PNRU.



→ Bien achever le PRU

► Le processus de sortie de convention

L'arrivée à échéance des premières conventions pluriannuelles de rénovation urbaine a motivé, au niveau national, l'engagement d'une réflexion partenariale relative au devenir de l'intervention publique sur les quartiers à l'issue des conventions.

→ Deux principaux enjeux ont rapidement émergé :

- clôturer les conventions dans de bonnes conditions, en garantissant le respect des engagements contractuels,
- redéfinir une stratégie garantissant une mobilisation concertée des partenaires locaux autour du devenir du quartier.

→ Plus de 130 projets de rénovation urbaine ont signé un avenant de clôture de la convention.

Ces avenants permettent de :

- faire le point sur l'avancement du projet et le respect des engagements contractuels (reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux, relogement, insertion...),
- programmer les dernières opérations, si besoin,
- déterminer les échéances finales de réalisation du projet, en fixant des dates limites pour les demandes d'engagement et de solde des opérations.

Les Plans Stratégiques Locaux

Les projets de rénovation urbaine ont permis de mobiliser, dans un temps resserré, des moyens financiers et humains considérables en faveur du développement des quartiers. Toutefois, la situation de ces derniers reste fragile, et une mobilisation renouvelée des partenaires locaux reste nécessaire afin de consolider les acquis des PRU et d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants.

→ L'Agence accompagne ainsi les porteurs de projet dans la réalisation d'un Plan Stratégique Local (PSL), visant à "impulser une vision prospective et stratégique de l'après convention de rénovation urbaine, afin de pérenniser l'action publique et les investissements conduits dans les quartiers et conforter l'inscription des projets de rénovation urbaine dans des projets de transformation durable des territoires".

L'Acsé, le SG-CIV et l'ANRU ont mené en 2012 une expérimentation relative à l'élaboration de Plans Stratégiques Locaux sur 10 sites tests :

Boulogne-sur-Mer

Châteauroux

Hem / Lys / Roubaix

Mantes-en-Yvelines

Metz

Montauban

Rochefort

Stains

Trélazé

Val-de-Reuil

Grâce à cette expérimentation, un "guide relatif à l'élaboration des PSL" et une plaquette "Le PSL, poursuivre la dynamique de transformation des quartiers pour les habitants" ont été édités en septembre 2013.

Près de 90 sites ont d'ores et déjà prévu ou engagé un PSL, souvent à l'échelle intercommunale. Ces démarches sont l'occasion d'élargir le partenariat du PRU, afin d'intégrer les différents enjeux du quartier. Ainsi, si les équipes dédiées à la rénovation urbaine et à la politique de la Ville, les organismes HLM et les services déconcentrés de l'État étaient naturellement présents dans le pilotage des PSL, des groupes de travail thématiques ont permis d'ouvrir le champ des acteurs mobilisés sur l'emploi, l'éducation, la sécurité... Conseils Généraux et Régionaux, responsables d'équipements (notamment scolaires), services publics de l'emploi, chambres de commerce et d'industrie, Agences régionales de santé... ont ainsi pu fournir de précieuses préconisations.

La réflexion prospective, avec à la mise en cohérence des actions autour d'une stratégie partagée, peuvent constituer le socle des projets territoriaux intégrés des futurs contrats de ville.



Ça amène de nouvelles personnes, ça fait un mélange de niveau social.

Marie-France, habitante de Pantin, quartier les Courtilières

Sans consultation des habitants rien ne peut se faire.

Marie-Clémentine, habitante de Pantin, quartier les Courtilières



► L'insertion

Rappel : En application de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine, le Conseil d'Administration de l'Agence a adopté en février 2005 une "charte nationale d'insertion qui intègre dans le Programme National de Rénovation Urbaine les exigences d'insertion professionnelle des habitants des ZUS".

L'enquête annuelle menée par l'ANRU montre que la charte d'insertion est aujourd'hui bien appliquée.

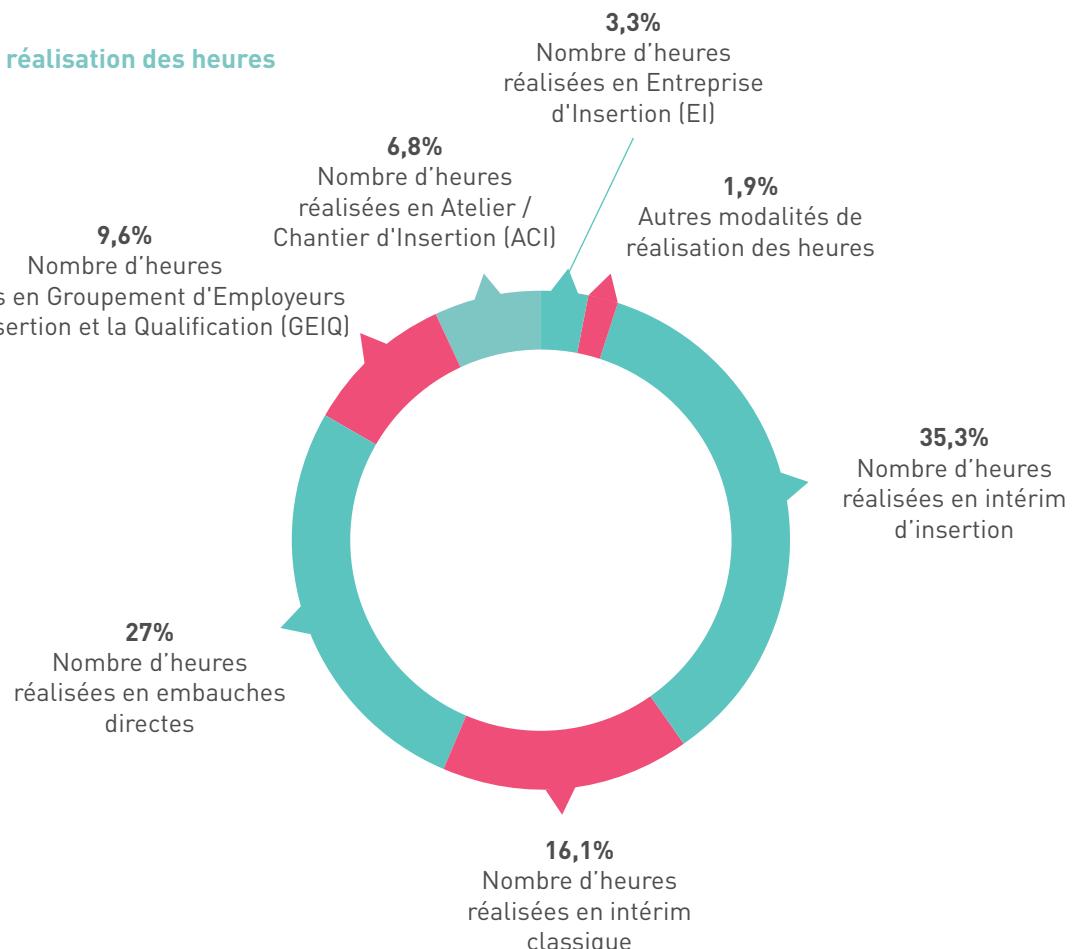
Au 30 juin 2013 :

- **plus de 50 400 personnes** ont réalisé près de 19,3 millions d'heures d'insertion dans 375 projets de rénovation urbaine,
- **6 mois après** leur entrée dans le dispositif, **près des 3/4 des bénéficiaires** sont en situation d'emploi ou de formation.
 - Les clauses d'insertion participent à la construction de parcours professionnels pour des personnes éloignées de l'emploi.

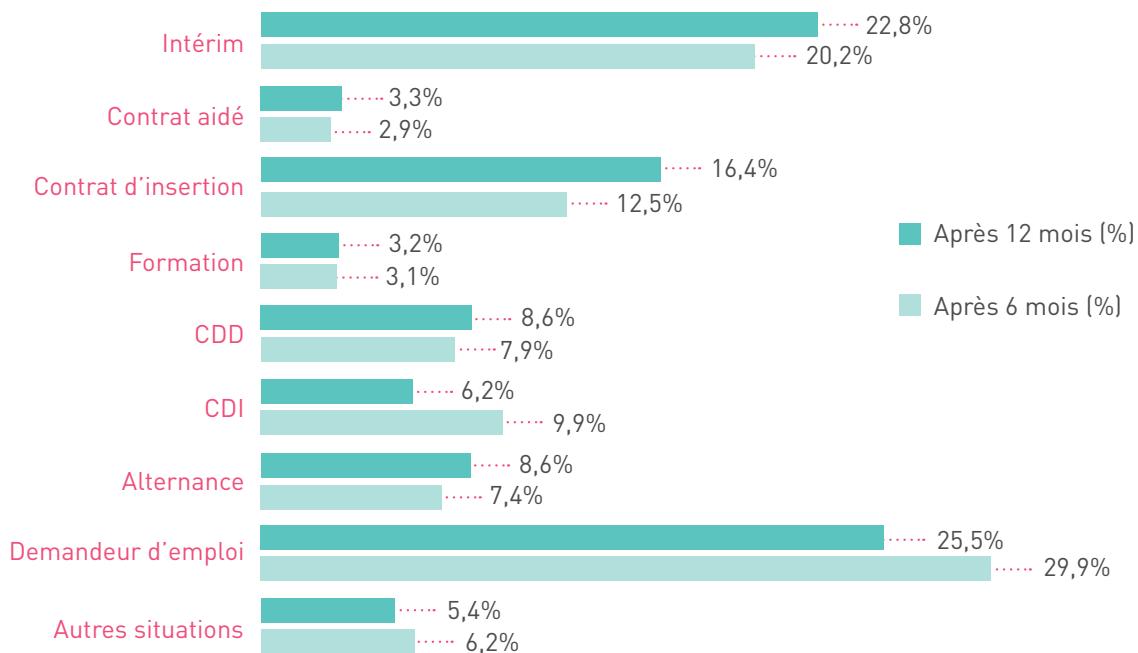
- **Près de 90% des porteurs de projet interrogés** indiquent que la charte nationale d'insertion a eu un effet de levier en faveur de la généralisation des clauses sociales sur les territoires concernés.

→ L'application de ces clauses à d'autres types de marchés, dans des secteurs d'activité différents, permet de diversifier les bénéficiaires potentiels, et en particulier de toucher plus de femmes.

Modalités de réalisation des heures



Situation des bénéficiaires après le premier contrat



Source : "Relogement, insertion, gestion de proximité - Les chiffres au 30 juin 2013"

→ Dans le cadre du NPNRU, l'ANRU accompagnera activement, voire initiera des actions innovantes orientées vers l'accès des habitants des quartiers prioritaires à l'emploi et la formation. Cette ambition figurera dans la définition et la mise en œuvre des nouveaux projets de renouvellement urbain inscrits dans les contrats de ville.

ZOOM

Des embauches pérennes aux Mureaux et à Chanteloup-les-Vignes

Aux Mureaux et à Chanteloup-les-Vignes (78), les acteurs locaux ont cherché à poursuivre la dynamique partenariale lancée dans le cadre des clauses d'insertion mises en place dans les marchés de travaux, en identifiant les opportunités créées par la gestion et le fonctionnement des équipements, pour insérer des habitants du quartier de manière pérenne. Plusieurs types d'emploi ont ainsi pu être confiés à des habitants des ZUS.

Source : "Relogement, insertion, gestion de proximité - Les chiffres au 30 juin 2013"

► Le relogement

Dans le cadre du PNRU, près de **145 000 logements devraient être démolis**. Cela rend nécessaire le **relogement d'environ 90 000 ménages**, avec un triple objectif :

- garantir un parcours résidentiel positif aux ménages relogés,
- réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion,
- participer à la mixité sociale.

Au 30 juin 2013

- moins de 10% des ménages concernés doivent encore être relogés,
- 52% des ménages ont été relogés hors site,
- 33% des ménages sont relogés dans un logement neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans.

Source : " Relogement, insertion, gestion de proximité - Les chiffres au 30 juin 2013"

→ **Le relogement permet également de mener un travail plus large sur l'accompagnement social des ménages, les mobilités résidentielles et les politiques d'attribution. Il constitue souvent l'un des enjeux majeurs des Plans Stratégiques Locaux.**





On se dit : qu'est ce que c'est chouette ! On a presque l'impression d'habiter dans les beaux quartiers.

Lydie, habitante de Pantin, quartier les Courtillières

Là on a envie de sortir dehors pour allers'installer, pique-niquer avec nos copines. Ça me donne envie de sortir de chez moi.

Constany, collégienne à Evry, quartier les Pyramides



► La gestion urbaine de proximité

Rappel : La loi du 1^{er} août 2003 a rendu obligatoire la signature de chartes de gestion urbaine de proximité (GUP) dans l'ensemble des quartiers bénéficiant d'un projet de rénovation urbaine, ainsi que dans les ZUS de plus de 500 logements.

La mise en place d'une gestion adaptée est une condition de réussite des projets de rénovation urbaine. L'amélioration de la gestion impacte en effet l'attractivité du quartier, la rationalisation des coûts, l'appropriation du projet par les habitants et les usagers...

Les projets de gestion ont vocation à être réinterrogés à l'issue des conventions de rénovation urbaine : c'est l'un des principaux thèmes des Plans Stratégiques Locaux. Dans certains cas, les porteurs de projet prévoient même d'élargir la démarche de GUP à l'ensemble de la ville.

Au 30 juin 2013

- au moins 233 chartes de GUP sont signées, parfois à une échelle intercommunale,
- près de 80% des porteurs de projet ont nommé un référent chargé de l'animation de la gestion de proximité.

Source : "Relogement, insertion, gestion de proximité - Les chiffres au 30 juin 2013"

→ **La GUP est de nouveau l'un des thèmes de coopération identifié dans l'accord-cadre 2013-2014 entre l'ANRU et l'Acsé. Pour renforcer la complémentarité de l'action des deux Agences, un ciblage des actions de l'Acsé est réalisé sur les quartiers bénéficiant d'une convention de rénovation urbaine. Ainsi, plus des 2/3 des 600 "diagnostics en marchant" menés par l'Acsé concernent un site en rénovation urbaine.**

Accord-cadre ANRU / Acsé 2013-2014

L'Acsé et l'ANRU ont signé, le 26 septembre 2013, un deuxième accord-cadre qui renouvelle leur partenariat jusqu'au 31 décembre 2014. Ce texte confirme l'articulation entre cohésion sociale et rénovation urbaine, au service des 6 millions d'habitants des quartiers.

L'accord signé en octobre 2010 avait pour but de donner un cadre à des interventions menées conjointement par les deux Établissements : insertion, gestion urbaine de proximité, relogement, prévention de la délinquance, développement économique, Programme Internats de la réussite...

Cette deuxième convention renforce cette coopération et l'adapte aux nouvelles orientations de la politique de la Ville. Ainsi, leurs actions communes vont s'étendre à d'autres domaines tels que la participation des habitants, la mobilité et les transports. L'appui des deux Agences aux Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville s'est traduit par un accompagnement des sites faisant l'objet de Plans Stratégiques Locaux et des sites préfigurateurs des contrats de ville.

FOCUS 2014

La gestion urbaine de proximité

est une composante essentielle de la politique de la Ville, tout particulièrement dans le cadre de projets urbains.

Ces démarches contribuent à préserver dans la durée la qualité de vie au quotidien pour les habitants, et à améliorer la perception et l'attractivité des quartiers. Ainsi, la loi du 21 février 2014 a réaffirmé leur importance pour les projets de renouvellement urbain.

→ **Dans un contexte d'achèvement des conventions de rénovation urbaine et de préparation du NPNRU, il est nécessaire de rappeler l'importance d'une gestion adaptée pour améliorer la cadre de vie des habitants et usagers.**

En 2013, l'Agence a ainsi lancé plusieurs missions d'appui et de capitalisation liées à la GUP. En 2014, elle souhaite s'appuyer sur les enseignements de ces démarches et **organiser, en lien avec le CGET et l'USH, une journée inter-acteurs sur la gestion pérenne des quartiers.** Au travers d'exemples concrets et d'expertises, cette journée visera à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, démontrer les apports d'un projet de gestion adaptée aux spécificités du quartier, et préciser les attendus des démarches de GUP dans les nouveaux PRU.



► La ville durable : rénovation urbaine et EcoQuartier

Les projets de rénovation urbaine prennent en compte, dans leurs fondements mêmes, des enjeux de développement durable :

- **par les objectifs qu'ils visent**, comme l'amélioration du cadre de vie des habitants et l'intégration des quartiers dans la ville,
- **par l'organisation du partenariat, du pilotage et l'association des habitants** qu'ils exigent d'autre part.

En visant le renouvellement de la ville sur elle-même, ils contribuent à produire la **ville durable** : une ville **plus fonctionnelle, plus équilibrée, facilitant les échanges et prenant en compte l'environnement**. Les démarches mises en place dans ce cadre sont particulièrement intéressantes, notamment en termes d'accompagnement social.

→ Cette contribution des projets de rénovation urbaine à la transformation durable des territoires a été particulièrement reconnue en 2013 au travers du **label EcoQuartier**, remis à trois projets de rénovation urbaine parmi 13 projets labellisés à ce jour au niveau national :

● Lyon - La Duchère



● Mulhouse - Wolf Wagner



Saint-Pierre de La Réunion - Ravine Blanche ●



→ **3 autres projets** de rénovation urbaine sont par ailleurs “engagés dans la labellisation” et pourront obtenir le label dès que l'avancement opérationnel sera suffisant :

- Nancy-Laxou-Maxeville, Plateau de Haye
- Reims Croix-Rouge, Pays de France
- Mons-en-Baroeul, Nouveau Mons

Le label EcoQuartier

Créé en décembre 2012, le label EcoQuartier distingue les collectivités locales élaborant et réalisant des projets urbains de qualité, qui engagent les villes dans la transition écologique.

→ **L'ANRU a été pleinement associée à la démarche depuis 2010** et participe régulièrement au “comité des partenaires”.

Le Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013 a confirmé la poursuite de l'action de l'ANRU et le lancement d'une nouvelle génération de projets de renouvellement urbain “**qui s'appuieront sur la démarche EcoQuartier**”, dans une perspective de ville durable et solidaire.

Avec le label EcoQuartier, c'est aussi l'image des quartiers qui change.

Leur potentiel humain, économique, culturel et urbain est ainsi valorisé. Cette reconnaissance nationale illustre que les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville sont des lieux porteurs d'avenir, des lieux où se construit la ville de demain.

► L'expertise internationale

• UN PARTENARIAT STRUCTURANT AVEC L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

L'ANRU a renouvelé en 2013, pour 2 années, son accord de partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), signé initialement en 2011 afin de structurer l'activité internationale de l'ANRU, la rendre plus opérationnelle et répondre à la sollicitation croissante de l'expertise de l'ANRU par des délégations étrangères.

Ce partenariat poursuit deux objectifs :

- organiser, structurer et faciliter la mise à disposition à l'international du réseau d'expertise de l'ANRU (interne et externe), dans le cadre des partenariats et programmes soutenus par l'AFD, dans le champ spécifique du renouvellement urbain,
- développer les échanges d'expériences entre les deux organismes en vue d'enrichir les projets de chacun et de développer des démarches innovantes.

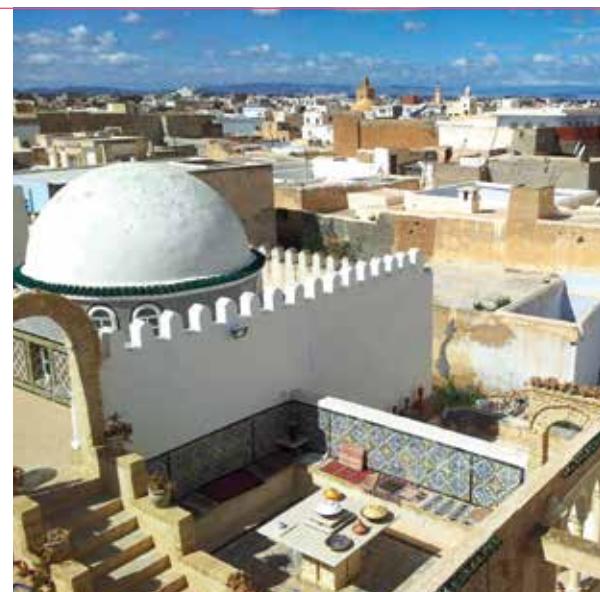
Dans le cadre de cette coopération, deux autres points ont notamment fait l'actualité en 2013 :

- la ville d'Athis-Mons a organisé en juin, à la demande de l'ANRU, une visite du quartier Noyer Renard pour une délégation mexicaine,
- les équipes de l'ANRU et de l'AFD se sont rencontrées, également en juin, pour prendre connaissance des missions effectuées dans le cadre du partenariat et échanger avec les experts mobilisés.

En Tunisie

L'ANRU et l'AFD ont renouvelé leur accord de partenariat avec l'Agence tunisienne de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU). L'ANRU, au travers notamment de son réseau, continuera ainsi à apporter à l'ARRU son expertise sur la conduite d'opérations en centres anciens et accompagnera l'Agence tunisienne sur les opportunités d'évolution.

→ Deux missions ont été réalisées en 2013 en Tunisie par l'ANRU pour évaluer la mise en œuvre de quatre opérations pilotes de requalification de médinas (Sfax, Sousse, Kairouan, Tunis) et conseiller l'ARRU dans la préfiguration d'un programme national.



En Nouvelle-Calédonie

L'ANRU a signé en 2013 une convention d'assistance technique avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, la société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) et l'AFD, relative au projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Quentin à Nouméa. Cet appui technique comprend trois axes : la "labellisation" par l'ANRU du projet, un soutien méthodologique et technique aux acteurs locaux et une mise en réseau avec des collectivités confrontées à des problèmes similaires. Une mission d'expertise a été réalisée par l'ANRU.

FOCUS 2014

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, publiée début 2014, reconnaît la possibilité pour l'ANRU d'entreprendre "des actions concourant à promouvoir l'expertise française à l'international en matière de renouvellement urbain". L'ANRU est ainsi habilitée par la loi à "participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération internationale et à réaliser des prestations rémunérées".

- En février 2014, l'ANRU a participé à l'accueil d'une délégation de la ville d'Oran dans le centre-ville de Saint-Denis (93). L'Algérie a exprimé le souhait de bénéficier d'un appui de l'ANRU aux projets de requalification urbaine engagés à Oran : une mission de reconnaissance a été effectuée en juin pour mieux comprendre les enjeux locaux.
- En avril 2014, l'ANRU a participé au 7^{ème} Forum Urbain Mondial à Medellin, en Colombie, sur le thème : "L'équité urbaine dans le développement - des villes pour la vie". Sur le pavillon "France", l'ANRU a présenté, lors d'une session spéciale, le PNRU et les différentes missions de l'Agence.



ZOOM

LE GRAND PARIS

Avec plus de 16 milliards d'euros d'investissements, dont près de 4,5 milliards apportés par l'ANRU, les 106 projets de rénovation urbaine situés en Île-de-France constituent une part très importante du PNRU.

Au titre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens, 5 des 25 projets soutenus par l'ANRU au niveau national sont situés en Île-de-France, dont 4 dans le périmètre de la future métropole.

Deux éléments importants vont impacter en profondeur la vie des franciliens et le fonctionnement institutionnel de la région-capitale et auront des répercussions sur les projets de renouvellement urbain en cours et à venir.

Tout d'abord, la mise en œuvre du métro automatique du Grand Paris Express, dont les premières livraisons sont prévues pour 2020, va permettre de désenclaver durablement certains quartiers et d'améliorer l'accès des habitants aux pôles d'emploi et aux services de la région-capitale.

Parmi les territoires aujourd'hui en rénovation urbaine qui bénéficieront de la proximité d'une gare du Grand Paris Express, citons : Alfortville, Asnières et Gennevilliers, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Clichy-Montfermeil, La Courneuve, Sevran-Beaudottes.

L'implantation future des gares au sein des quartiers offre de nouvelles opportunités pour poursuivre la transformation des quartiers et consolider des dynamiques de développement.

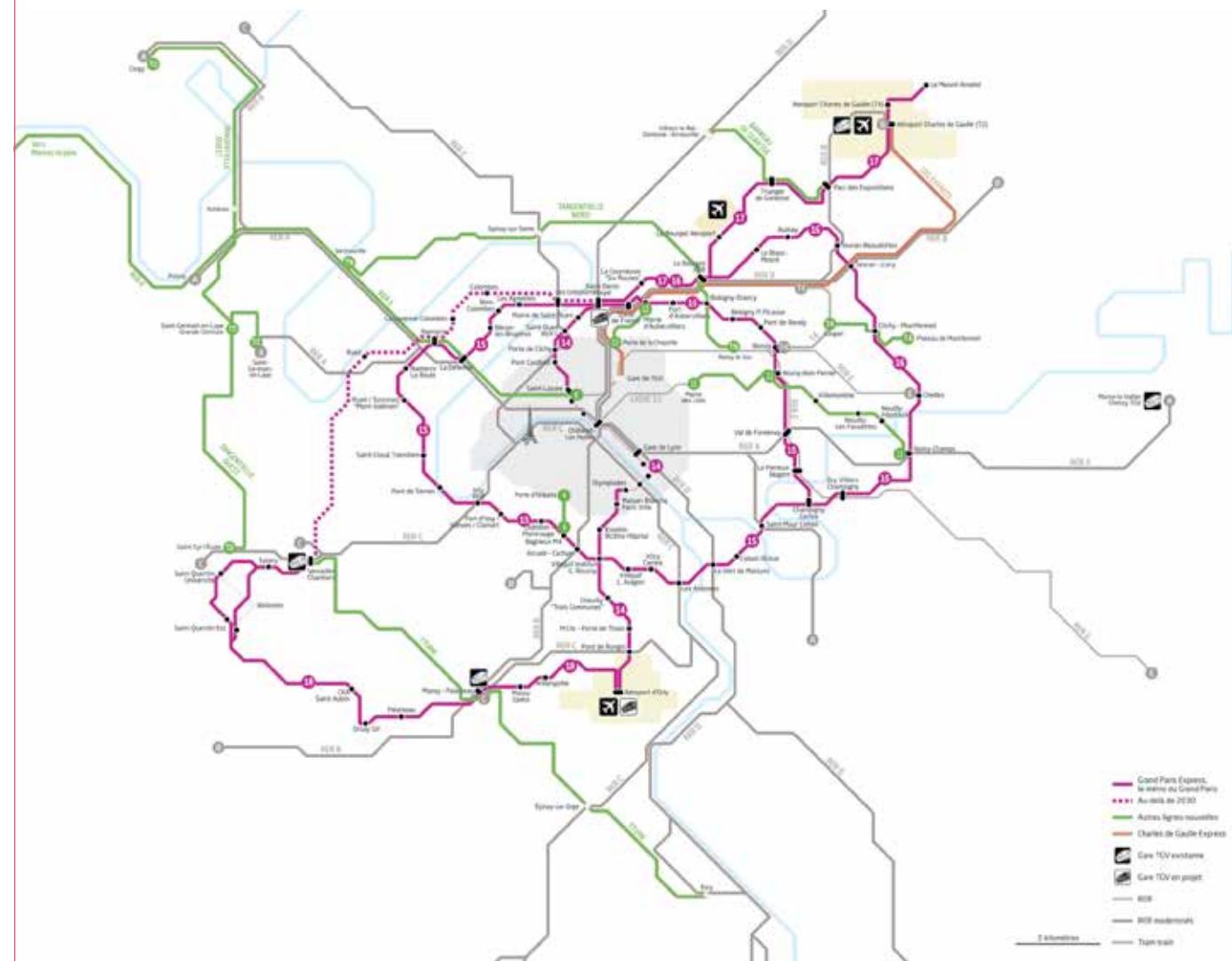
Les contrats de développement territorial signés entre l'État et les collectivités offrent par ailleurs un cadre stratégique sur lequel les contrats de ville et les projets soutenus par le PNRRU pourront s'appuyer.

Deuxièmement, la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite "loi MAPAM", prévoit la réorganisation en profondeur du fonctionnement institutionnel en Île-de-France. Dès 2015, une nouvelle carte intercommunale sera définie pour les départements de grande couronne, permettant l'émergence d'agglomérations renforcées de plus de 200 000 habitants pour les territoires situés sur l'unité urbaine de Paris. En 2016, la Métropole du Grand Paris verra le jour sur les territoires de Paris et des départements de petite couronne et donnera une nouvelle impulsion et une nouvelle gouvernance à la zone dense de la capitale, en s'appuyant sur des "conseils de territoire", échelons intermédiaires de proximité entre la métropole et les communes.



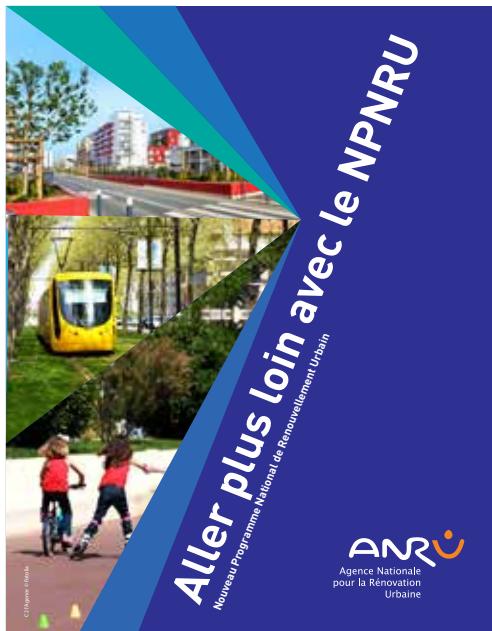
En s'appuyant sur ces nouvelles institutions, l'ANRU pourra accompagner la montée en puissance de projets de renouvellement urbain mieux intégrés dans les dynamiques territoriales car conçus et menés à la bonne échelle.

En 2014, l'ANRU souhaite lancer des réflexions à l'échelle de macro-territoires couvrant plusieurs quartiers prioritaires afin d'accompagner cette mutation institutionnelle et de préparer la nouvelle étape de contractualisation.



FOCUS 2014

Aller plus loin avec le NPNRU



► Une nouvelle loi pour la ville et le renouvellement urbain

L'année 2014 est une année charnière de la politique de la Ville.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 pose en effet le cadre législatif de la réforme de la politique de la Ville engagée par le gouvernement.

Elle fournit un nouveau cadre d'action et identifie, dans un même texte, les objectifs poursuivis par cette politique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention autour d'un critère unique et objectif, et enfin l'ensemble des outils qu'elle mobilise, notamment le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain doté de 5 milliards d'euros de subventions de l'ANRU.



5 milliards d'euros → effet levier attendu : 20 milliards d'investissements

- Une concentration des moyens sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, **200 quartiers** environ : liste arrêtée par la Ministre sur proposition du Conseil d'Administration de l'ANRU parmi les 1 300 Quartiers Prioritaires politique de la Ville
- Des premiers contrats de ville incluant des protocoles de préfiguration des projets de renouvellement urbain pourront être signés **fin 2014/début 2015**

• UNE RÉFLEXION PARTAGÉE

L'ANRU renouvelle ses modalités d'intervention en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses équipes locales et nationales :

- des règlements simplifiés,
- des projets qui pourront s'appuyer sur la démarche EcoQuartier,
- un nouveau type d'intervention possible : le co-investissement.

Pour préparer ce nouveau Programme, l'ANRU a mis en place des chantiers de réflexion. Pour chacun de ces chantiers, des groupes de travail ont été constitués au sein de l'Agence, ainsi que des "groupes miroir" composés de Délégations Territoriales (DDT/DDTM) d'une

part et des directions de projet de rénovation urbaine d'autre part. Le noyau dur de ces "groupes miroir" est structuré autour des 12 sites en préfiguration des contrats de ville.

Enfin, le lancement du NPNRU nécessite la validation par le Conseil d'Administration de l'Agence d'un certain nombre de documents règlementaires, conventionnels et contractuels. Dans cet objectif, le Conseil d'Administration de l'ANRU du 9 octobre 2013 a marqué une étape importante : la définition d'un cadre de travail avec les partenaires nationaux de l'Agence pour préparer les futurs Conseils d'Administration relatifs au NPNRU tout au long de l'année 2014.

Allez plus loin avec le NPNRU

► Le NPNRU, une philosophie renouvelée

• LES PRU, PARTIE INTÉGRANTE DES CONTRATS DE VILLE

Le NPNRU concentrera ses moyens sur les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants : dégradation des logements, enclavement, insuffisance des équipements publics ou de l'offre commerciale, désorganisation et caractère inhospitalier des espaces publics...

→ L'objectif est de réduire les écarts de développement entre les quartiers visés et le reste de leur agglomération, et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Les conventions de renouvellement urbain seront partie intégrante des contrats de ville. Elles s'inscriront dans une réflexion sur la place des quartiers à l'échelle de l'agglomération, permettant ainsi d'agir conjointement sur les champs sociaux, économiques, environnementaux, culturels et urbains, dans une approche dite "intégrée".

→ Les PRU doivent ainsi contribuer au développement équilibré des territoires et à la ville durable.





• UNE AMBITION ÉLARGIE

Au-delà de la réparation des dysfonctionnements urbains, du souhait d'offrir un environnement de qualité aux habitants, le NPNRU vise aussi à identifier les potentiels de développement des quartiers sur la durée. L'une de ses innovations réside dans la part faite désormais au développement économique et au co-investissement.

Le modèle sera novateur car il garantit aux investisseurs privés un accompagnement dans la durée de la part de l'ANRU et des collectivités, permettant d'assurer les conditions favorables au succès de leurs investissements.

- **+ loin** : une vision stratégique à 10-15 ans
- **+ large** : du quartier à l'agglomération
- **+ dynamique** : identifier les potentiels de développement, anticiper les évolutions
- **+ novateur** : un accompagnement des investisseurs privés
- **+ partenarial** : une gouvernance élargie aux habitants et aux acteurs du monde économique

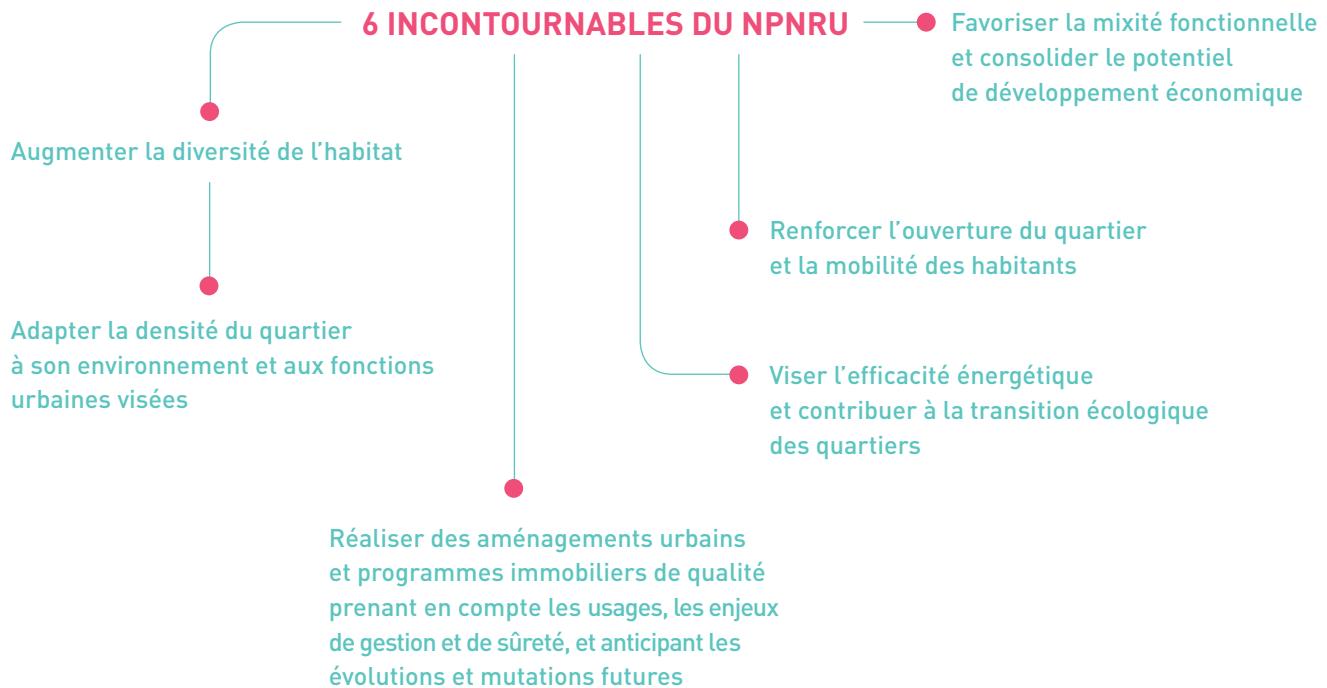


Allez plus loin avec le NPNRU

• LES INCONTOURNABLES

Les collectivités sont invitées à s'appuyer sur la démarche EcoQuartier pour définir les objectifs du projet de renouvellement urbain, qui seront adaptés au contexte local.

Elles devront se positionner sur les 6 objectifs incontournables définis par l'ANRU :



Ces objectifs se traduiront dans les conventions pluriannuelles signées avec l'ANRU.



Nous habitons dans un Eco-Quartier (...). où nous sommes comme dans un petit village.

Raymond, habitant de Mulhouse, quartier Wolf Wagner

L'esplanade est dégagée, cela devient un véritable espace public qui peut favoriser le lien social.

Habitant d'Avalon, quartier de la Morlande



De nouveaux outils pour une politique de la Ville plus efficace et plus juste

→ Les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

1300 QPV, quartiers dans lesquels les revenus des habitants sont les plus bas, bénéficieront de la politique de la Ville. Les autres zonages tels que ZUS, CUUS... disparaissent pour une simplification et une meilleure concentration des actions.

→ Les contrats de ville

Signés à l'échelle de l'intercommunalité, ils incluent l'ensemble des dimensions impactant le territoire et leurs habitants - sociales, urbaines, économiques, éducatives... Ils sont signés entre l'État, les collectivités locales et les acteurs concernés pour une durée de 6 ans.

3 piliers :

- l'amélioration du cadre de vie, avec pour objectif central une amélioration des conditions de vie des habitants,
- le développement économique et l'emploi, avec l'objectif de réduire par deux l'écart de taux d'emploi entre territoires, notamment pour les jeunes,
- la cohésion sociale, avec l'objectif de sortir de la pauvreté les mères isolées et de renforcer les solidarités entre les générations.

→ La participation citoyenne

Les habitants seront associés à l'élaboration des contrats de ville et des projets de renouvellement urbain grâce à deux outils :

- des conseils citoyens pour co-construire les contrats de ville et les programmes d'action avec eux, en s'appuyant sur leur expertise d'usage et en leur permettant de porter leur parole au sein des instances de pilotage des projets,
- la maison du projet, pour tout projet de renouvellement urbain, lieu de ressources et d'échanges que les citoyens pourront utiliser de façon autonome.

→ La clause du territoire le plus favorisé

Afin de faire des territoires en difficulté des quartiers d'excellence en renversant les dynamiques urbaines et en assurant davantage de mixité sociale :

- dans les contrats de ville, identifier les atouts du territoire le plus favorisé pour en faire bénéficier le quartier prioritaire,
- dans les projets de renouvellement urbain, créer les conditions d'un quartier d'excellence dans 3 domaines : la ville connectée pour attirer les entreprises numériques, la rénovation énergétique des bâtiments pour alléger la facture des familles, le développement économique.

→ Le NPNRU

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain bénéficiera principalement à 200 quartiers "œur de cible" présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants parmi les 1300 QPV. 5 milliards d'euros de subventions de l'ANRU sont dévolus au NPNRU sur la période 2014-2024, représentant 20 milliards d'euros d'investissement. Des objectifs précis seront désormais fixés en termes de mixité sociale, d'amélioration du cadre de vie et de développement des mobilités.

→ Le CGET

Créé par décret du 31 mars 2014, il est issu du regroupement de la DATAR, du SG-CIV et de l'Acsé. Rattaché au Premier Ministre, il est chargé de concevoir et mettre en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires et d'en assurer la coordination interministérielle. Acteur majeur de la politique de la Ville, le CGET veille notamment au lancement du NPNRU, à la mise en place des contrats de ville et à la participation citoyenne.

TEMOIGNAGE

“ La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a prévu que les contrats de ville fixent les orientations stratégiques et le cadre de référence des nouveaux projets de renouvellement urbain. Mieux articuler les dimensions sociale, urbaine et économique de la politique de la Ville, voilà tout l'enjeu. Ainsi tout projet de renouvellement urbain doit permettre un meilleur cadre de vie des habitants, plus de résidents et plus de mixité sociale, et un développement économique redynamisé. Il doit aussi permettre d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, pour faire entrer ces quartiers dans la transition écologique et produire une ville durable. Enfin, un projet de renouvellement urbain doit être co-construit avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Le contrat de ville porte l'ensemble de ces ambitions. ”

MARIE-CAROLINE BONNET-GALZY,
COMMISSAIRE GÉNÉRALE À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

► L'accompagnement des projets

• L'ANIMATION DES RÉSEAUX

→ Les événements thématiques

En 2013, le pôle "Animation des réseaux" a participé à l'organisation de :

- la présence de l'ANRU sur un stand au Forum des Projets Urbains, le 12 novembre,
- la présence de l'ANRU, sur un stand partagé avec Epareca, au Salon de l'Immobilier d'entreprise (SIMI) du 4 au 6 décembre, au Palais des Congrès de Paris,
- la journée consacrée à la "Culture Scientifique, Technique et Industrielle" le 14 novembre, au Centre National des Arts et Métiers de Paris, en présence de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du Commissaire Général à l'Investissement et de représentants du Ministère de l'Éducation Nationale.

Concours ANRU / FACE "S'engager pour les quartiers"

La 3^{ème} édition du concours ANRU / FACE "S'engager pour les quartiers" a été organisée en 2013 en partenariat avec l'Acsé, l'Union Sociale pour l'Habitat, la Fondation MACIF, GDF SUEZ et Terres Plurielles, fondation d'entreprise de Bouygues.

Ce concours d'innovation économique et sociale récompense des projets contribuant durablement au développement économique et à la cohésion sociale des quartiers. Les projets et actions sélectionnés sont co-construits avec les acteurs locaux, garantissant leur solidité et leur pérennité. Ils sont également primés pour leur exemplarité, leur impact économique et social.

La remise des trophées s'est déroulée le 18 décembre à l'Assemblée Nationale, en présence de son président, Claude Bartolone, et du Ministre délégué à la Ville.

4 lauréats ont reçu chacun un prix de 10 000 euros de leur parrain.

→ Le Prix "Création d'activité et développement économique" parrainé par l'Acsé, représentée par sa présidente Naima Charai, a été attribué à Social square (Dunkerque, Nord-Pas-de-Calais) pour "Co-Group, groupement d'entreprises sociales". Social square a reçu également le Grand Prix ANRU / FACE 2013, doté de 10 000 € par l'ANRU.

→ Le Prix "Innovation sociale et sociétale" parrainé par GDF SUEZ, représenté par Muriel Morin, directrice Corporate Ressources Humaines, à La Monnaie Autrement (Chambéry, Rhône-Alpes) pour "Accorderie de Chambéry".

→ Le Prix "Insertion professionnelle" parrainé par Terre Plurielle, représentée par Jean Manuel Soussan, directeur des Ressources Humaines de Bouygues Construction et membre du Conseil d'administration de Terre Plurielle à Des Femmes en Fil (Nantes, Pays de la Loire) pour "l'atelier-boutique éthique et solidaire".

→ Le Prix "Vie quotidienne et lien social" parrainé par l'Union Sociale pour l'Habitat, représentée par Jean-Louis Dumont, son président, à l'École de la paix (Grenoble, Rhône-Alpes) pour "prévenir les violences et agir pour la citoyenneté".

→ Le réseau d'échanges des Délégations Territoriales

Le réseau d'échanges des Délégations Territoriales, lancé en décembre 2012, a trouvé son rythme de fonctionnement en 2013. Structuré à l'échelle inter-régionale, il permet aux équipes des Délégations Territoriales d'échanger et de réfléchir ensemble. Des ateliers techniques sont aussi organisés pour répondre aux questions soulevées pour l'instruction des dossiers de financement, notamment.

En 2013, chaque réseau inter-régional a tenu des réunions sur les contrats uniques expérimentaux, les Plans Stratégiques Locaux et la réforme de la politique de la Ville.

→ Les rencontres ANRU / DT / DTA

L'ANRU réunit de manière régulière sa Délégation Territoriale pour échanger sur des sujets d'actualité

les concernant. Ces demi-journées d'échanges ont eu lieu les 11 avril et 12 septembre 2013.



FOCUS 2014

Les Journées d'Échanges de la Rénovation Urbaine



Les 17 et 18 juin, les JERU ont rassemblé plus de 2000 participants au Palais des Congrès de Paris. Élus, partenaires et acteurs ont témoigné de leur contribution à la nouvelle ambition donnée aux projets de renouvellement urbain, avec débats et stands sur un espace Forum.

Najat Vallaud-Belkacem, alors Ministre des droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a tenu une conférence de presse au cours de laquelle elle a explicité la nouvelle géographie prioritaire permettant de définir les 1300 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

Puis elle a ouvert la manifestation et présenté son ambition et le changement de perspective pour la nouvelle politique de la Ville.





La rénovation urbaine doit tenir compte de l'élément humain, et l'humain c'est d'abord la jeunesse. L'emploi est majeur, il est au cœur de la problématique.

Lahcen, habitant de Rennes, quartier Villejean



• LA FORMATION

→ Les formations à destination des Délégations Territoriales de l'ANRU

En 2013, le Pôle Formation de l'ANRU a poursuivi le développement d'une offre de formation en direction des équipes DDT/M afin de :

- professionnaliser ces équipes en charge de la rénovation urbaine,
- valoriser les métiers de la rénovation urbaine.

Différents “parcours” ont été organisés autour de :

- **formations en régie** : Agora et FAT, formations au suivi du relogement, gestion des avenants dans Agora, Contrôle Interne...,
- **formations confiées à des prestataires extérieurs** : prise de poste des nouveaux arrivants de l'Ecole de la Rénovation Urbaine (IFMO - ERU),

- **formations “catalogue”** dispensées par des organismes externes à l'ANRU : parcours de formations à l'Ecole de la Rénovation Urbaine, la SCET, l'Ecole des Ponts Paris Tech et les Centres de Valorisation des ressources Humaines du MEDDE (projets urbains, aménagement, logement, renouvellement urbain).

En 2013 : 474 stagiaires issus des DDT et 827 journées stagiaires DDT.



→ Les formations à destination des Porteurs de Projet

Ces formations se sont articulées autour de deux partenariats.

Le partenariat ANRU - CNFPT

Le 30 janvier 2013, en partenariat avec le CNFPT et en particulier avec l'INSET de Dunkerque, l'ANRU a tenu à Reims, dans le cadre de l'animation du réseau des chefs de projet, une journée sur leur métier.

En juin 2013, le CNFPT a lancé les premières "Rencontres territoriales de la cohésion urbaine" à Pantin. L'ANRU a fait partie du Comité de pilotage de cet événement aux côtés de l'Acsé.

Le CNFPT et l'ANRU ont conclu, pour 3 ans, une convention-cadre de partenariat afin de :

- développer des actions de formation ou des journées de réseau conjointes,
- commanditer des études communes, par exemple sur le métier de directeur / chef de projet urbain et ses évolutions,
- utiliser l'offre proposée par le CNFPT, par exemple en la "fléchant" pour contribuer à la formation des collectivités locales au nouveau cadre de la politique de la Ville : contrat de ville et NPNRU.

En 2014, les deux partenaires souhaitent renforcer les axes suivants :

- mener une coopération entre les réseaux de l'ANRU et les pôles de compétences du CNFPT, notamment le pôle Habitat Ville de Dunkerque,
- conduire une réflexion sur le métier de directeur ou chef de projet rénovation urbaine et leurs besoins de formation,
- co-organiser des évènements sur le champ de la rénovation urbaine,
- former les agents territoriaux exerçant dans le domaine de la rénovation urbaine :
 - co-élaboration de 3 cycles de formation autour du projet urbain avec le CNFPT de Guyane,
 - co-élaboration d'un nouveau module à destination des acteurs issus des nouveaux sites politique de la Ville,
- organiser la participation des agents de l'ANRU en tant qu'intervenants ou stagiaires de l'offre de formation du CNFPT.

Le partenariat ANRU - PARIS EST - ESSEC

L'ANRU, l'Université Paris Est (UPE) et l'ESSEC ont décidé de développer une offre de formation professionnelle certifiante, assurant l'adaptation des professionnels aux données des nouveaux métiers de la rénovation urbaine : **le Diplôme d'Université "Management des projets de rénovation urbaine".**

→ Lancée en septembre 2013, la première édition a réuni 17 participants.

• LES REVUES DE PROJET ET LES POINTS D'ÉTAPE

Deux outils ont été mis en place par l'ANRU au service de la mise en œuvre des projets.

Les revues de projet

→ **La revue de projet**, pilotée par le Délégué Territorial de l'ANRU, permet de faire annuellement le point sur l'avancement technique des opérations et vise notamment à accélérer la mise en œuvre des projets et à lever d'éventuels freins opérationnels.

136 revues de projet ont été menées au niveau local en 2013.

Les points d'étape

→ **Les points d'étape** nationaux des quartiers prioritaires sont menés sous maîtrise d'ouvrage de l'ANRU. Présidés par le Délégué Territorial de l'ANRU et le porteur de projet, ils s'appuient sur un pilotage partenarial, porté conjointement par la mission " Points d'étape ", les directions opérationnelles de l'ANRU, les Directions Départementales des Territoires et les directions de projet.

En 2013, 16 nouveaux points d'étape nationaux ont été engagés, portant au nombre de 184 la totalité des points d'étape conduits depuis 2007.



• LE PÔLE D'APPUI OPÉRATIONNEL

En 2013, le PAO a été sollicité sur l'ensemble de ses activités.

L'assistance et l'expertise auprès des porteurs de projet de rénovation urbaine

26 porteurs de projet ont participé à des missions d'appui. Les missions d'appui qualifiantes ont offert à plusieurs porteurs de projet l'opportunité de réfléchir ensemble à de nouvelles solutions dans la conduite de leur projet.

→ Deux missions d'appui qualifiantes sur le relogement et la gestion urbaine de proximité ont mobilisé cinq porteurs de projet du PNRQAD : Marignane, Montreuil / Bagnolet, Saint-Gilles, Sète, Villeneuve-Saint-Georges. Les échanges qui se sont tenus ont pu ensuite être partagés plus largement dans le cadre d'une journée dédiée au réseau des chefs de projet.

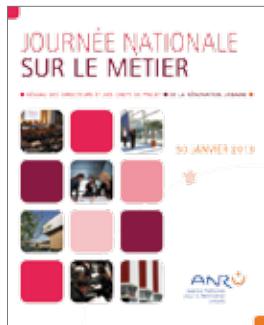
Le réseau des directeurs et chefs de projet

495 professionnels sont venus échanger sur leurs métiers durant les huit journées organisées. Les journées thématiques sur la concertation, l'énergie, la diversification de l'habitat, les démarches culturelles et artistiques ont permis d'aborder des facettes plus méconnues des PRU.

Les deux visites organisées à Paris, cité Michelet, et à Louviers ont mobilisé plus largement de jeunes professionnels sur les questions de concertation avec les habitants et de gestion urbaine de proximité.

→ Les journées d'échanges à Vénissieux les 27 et 28 novembre sur le rôle et les impacts des démarches artistiques et culturelles dans les PRU ont été l'occasion de rassembler des acteurs passionnés par ces sujets au sein des collectivités mais aussi des bailleurs sociaux, des artistes... Une des visites, organisée à Vaulx-en-Velin, a donné lieu à des échanges avec Cité Création sur la dynamique collective créée par la réalisation de fresques avec les habitants.

La capitalisation des pratiques opérationnelles



Les débats de la journée nationale sur le métier de chef de projet du 30 janvier 2013 à Reims ont conduit à appréhender aussi bien les grandes dimensions que les perspectives de ce métier. Un ouvrage a rassemblé les témoignages et les fruits des débats de cet évènement.

La capitalisation des pratiques opérationnelles se développe avec le lancement d'ateliers organisés régulièrement à l'ANRU portant sur la participation des habitants et la diversification de l'habitat. Une trentaine de professionnels se sont mobilisés pour mener à bien ces travaux et préparer deux publications sur ces thématiques qui seront éditées en 2014.

Le développement économique

La parution du guide pratique "Consolider la dimension économique des territoires en rénovation urbaine" a fait l'objet d'un travail partenarial. Ce vademecum fait la part belle aux fondamentaux du développement économique dans les quartiers en rénovation urbaine ainsi qu'à des témoignages des parties prenantes.

Ce guide s'appuie à la fois sur :

- la capitalisation de bonnes pratiques engagées auprès des porteurs de projet : Argenteuil, Athis-Mons, Bègles, Blois, Bondy, Bruay-sur-L'Escaut, Clermont Ferrand, Dijon, Dunkerque, Floirac, Fontaine, Grand Lyon, Lyon, Paris, Plaine Commune, Reims, Saint-Etienne, Soissons, Strasbourg, Vandœuvre-lès-Nancy, Vénissieux, Villetaneuse,
- l'expertise des acteurs économiques et des experts intervenants sur les projets de rénovation urbaine.



TEMOIGNAGES

“ Pour faire une collection, j'ai besoin de m'appuyer sur toute une palette de savoir-faire que je trouve en bonne partie localement. Maintenant que nous nous sommes organisés collectivement, nous allons essayer de créer des événements mobilisant les acteurs locaux afin de mettre en valeur et de vendre nos créations. Une manière d'entretenir la dynamique. ”

SAKINA M'SA, CRÉATRICE DE MODE DANS LE QUARTIER DE LA GOUTTE D'OR



“ Pour l'animation du pôle économique de Montreynaud, nous avons défini six axes de travail : le processus d'accueil des entreprises, le développement d'une offre immobilière adaptée, la communication autour de la Zone Franche Urbaine, le développement des services aux entreprises et à leurs salariés, l'accompagnement à la création d'entreprises et le développement de l'insertion et de l'emploi. ”

NICOLAS FOUILANT, RESPONSABLE DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES
ET DE L'ANIMATION DU PÔLE ÉCONOMIQUE

Partenariat ANRU - EPARECA

La coopération entre l'ANRU et l'Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) a été initiée par une première convention de partenariat sur la période 2007-2009.

Les deux établissements ont constaté, au-delà des différences de nature de leurs missions et de leurs territoires d'intervention, l'intérêt de renforcer leur partenariat et de mutualiser leurs ressources, notamment dans la perspective du NPNRU.

Une deuxième convention, signée le 4 décembre 2013 sur le stand conjoint des Agences, accentue pour trois ans la coopération entre les deux Établissements.

Outre des principes d'information et de coordination réciproques, celle-ci prévoit en particulier :

- d'associer EPARECA au processus d'instruction et de mise au point de la nouvelle génération d'opérations de renouvellement urbain,
- d'actualiser la connaissance de l'appareil commercial des nouveaux quartiers prioritaires ANRU, pour détecter les situations où une intervention s'avérera nécessaire et formuler des recommandations,
- d'engager une mission de réflexion conjointe sur le développement des activités artisanales et commerciales, comprenant des préconisations sur la conception des futurs dispositifs nationaux d'aide financière, sur les méthodes à retenir pour favoriser la mobilisation des acteurs privés et le montage de partenariat entre acteurs publics et acteurs privés.



Signature de la convention entre l'ANRU et EPARECA au SIMI le 4 décembre 2013, en présence de Pierre Sallenave, Directeur Général de l'ANRU, Christiane Barret, Directrice de Cabinet du Ministre délégué à la Ville, Michel Delebarre, Président de l'ANRU, Annie Guillemot, Présidente d'EPARECA, et Thierry Febvay, Directeur Général d'EPARECA (de gauche à droite).



Je pensais ne pas avoir mes chances. Depuis qu'ils ont créé le centre d'affaires de proximité, on a nos chances !

Fessal, habitant de Sevran, quartier les Beaudottes

Aujourd'hui quand les jeunes nous voient comme ça, ils se disent, eux ils ont réussi à évoluer, pourquoi nous on réussirait pas ?

Rick, habitant de Sevran, quartier les Beaudottes





Les Quartiers anciens

380
millions d'euros
de budget

25
quartiers requalifiés

1,5 milliard
d'euros de travaux



L'ANRU contribue, en étroite collaboration avec le Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), à la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), créé par la loi du 25 mars 2009 de MObilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion.

Dans le cadre de ce programme, l'ANRU intervient sur 25 quartiers d'habitat ancien, présentant un fort niveau de dégradation du parc de logements, de

concentration d'habitat indigne et de paupérisation de la population. Ces quartiers sont essentiellement des quartiers médiévaux situés en cœur de ville ou des quartiers de faubourg du XIX^{ème} siècle.

15 autres quartiers bénéficient d'un accompagnement de l'Anah au titre de l'ingénierie.

► Objectifs, enjeux, budget

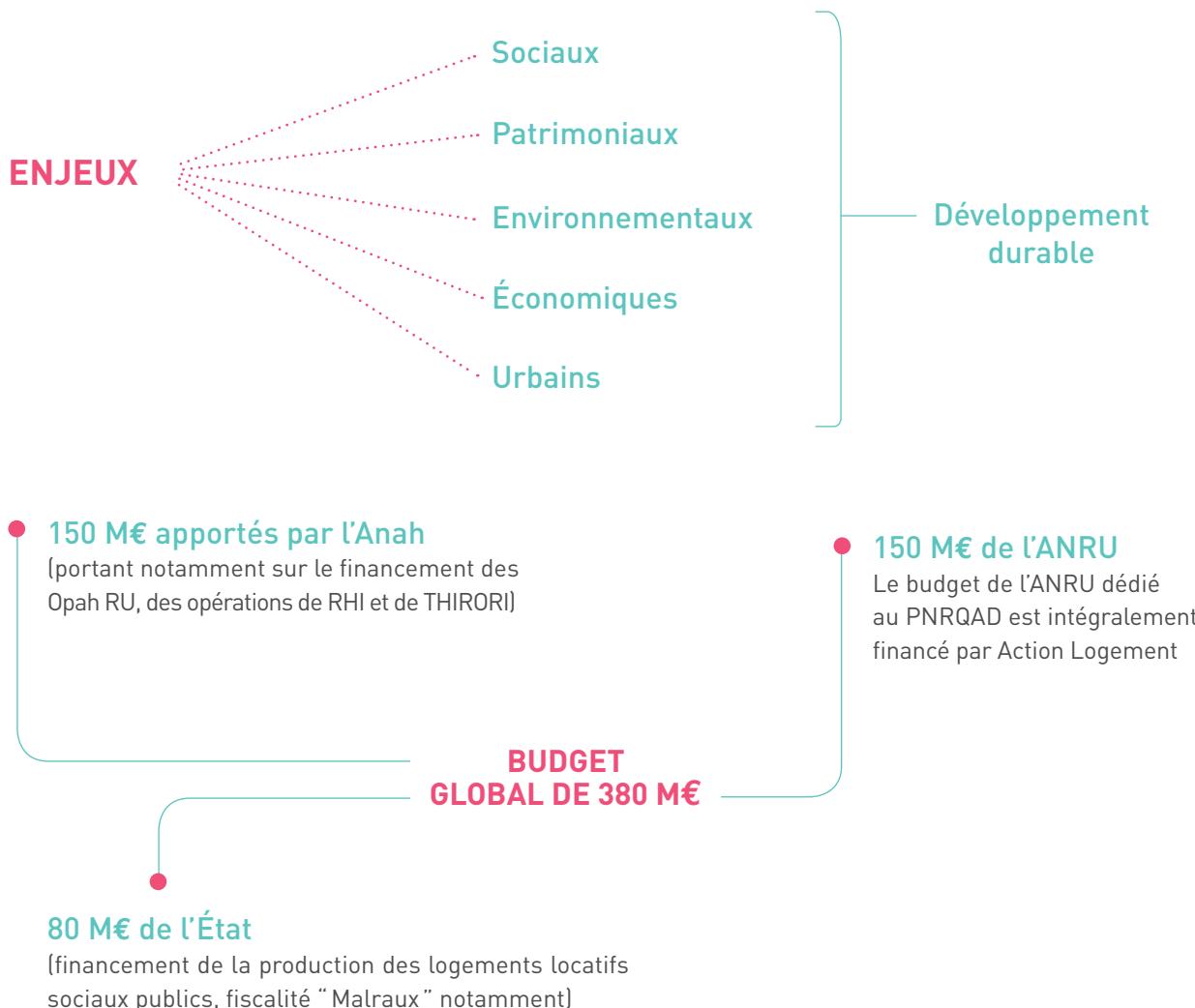
L'objectif de ce Programme est de permettre une requalification de ces quartiers anciens dégradés afin de les réinscrire dans les dynamiques urbaines, sociales, résidentielles et économiques de leur agglomération.

Si les principes d'intervention retenus demeurent les mêmes que pour le PNRU (notamment contractualisation d'une convention pluriannuelle), le grand nombre de propriétaires privés aux situations et

intérêts hétérogènes rendent la mise en œuvre de ce Programme encore plus complexe.

Les expériences acquises par l'Anah et l'ANRU (dans le cadre du PNRU, l'ANRU intervient sur une trentaine de quartiers anciens) facilitent l'accompagnement des collectivités territoriales retenues pour la mise en œuvre de leur projet de requalification de ce quartier.

Les enjeux sont multiples :



► État des lieux

- **1 convention signée en 2013 s'ajoute aux 23 conventions signées depuis le lancement du PNRQAD**
- **la dernière des 25 conventions, formalisée en 2013, a été signée en juin 2014**

La montée en charge opérationnelle du programme se poursuit :

- près d'un quart des subventions ANRU réservées à ce Programme a été engagé, le montant global de subventions payées atteint ainsi 8,4 millions d'euros,
- une dizaine de projets ont fait l'objet, en 2013, d'un avenant à la convention pluriannuelle afin notamment de préciser les processus opérationnels.

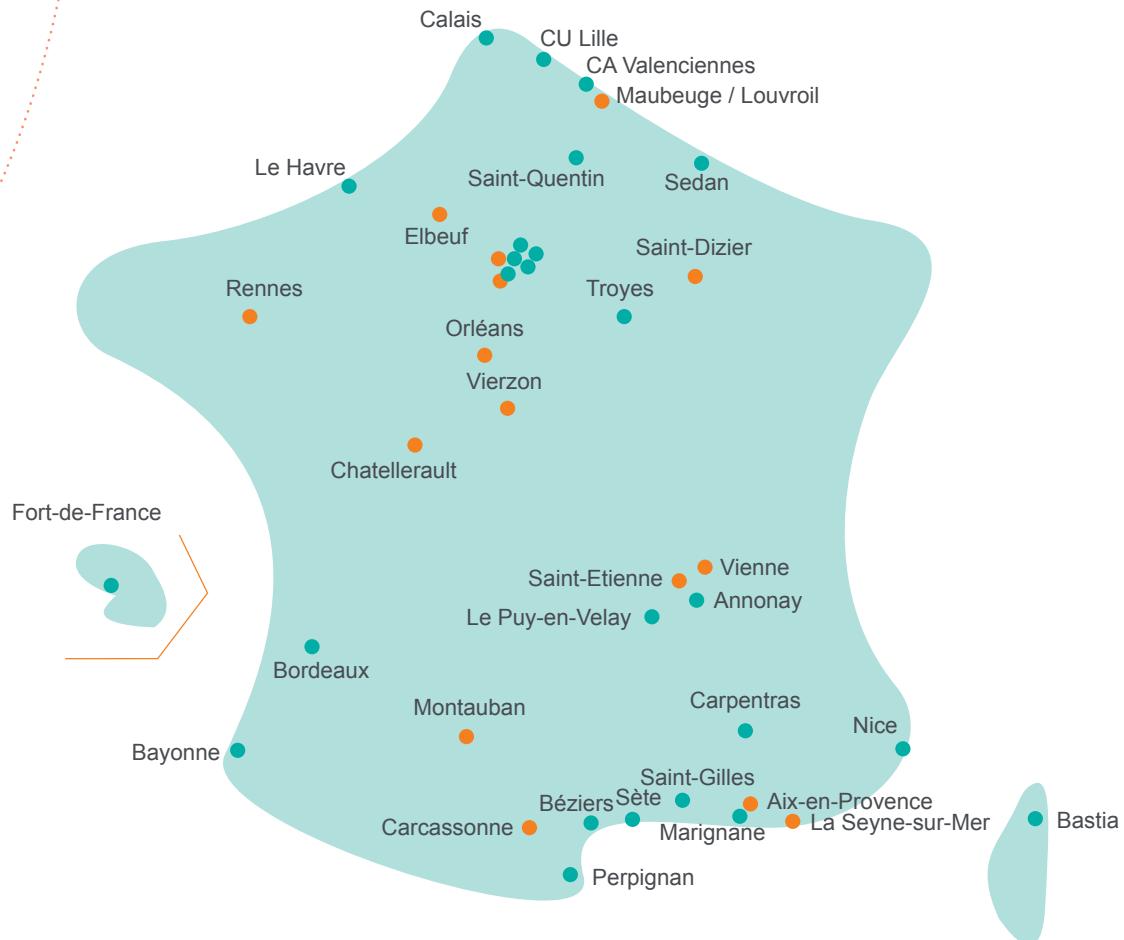
La DGALN, l'Anah et l'ANRU ont élaboré une méthode de revues de projet spécifique au PNRQAD.

Ces dernières doivent permettre de :

- bien articuler les interventions des deux Agences,
- suivre la mise en œuvre du projet local,
- identifier les éventuelles évolutions nécessaires.



Le PNRQAD au 31 décembre 2013



- Projets contractualisés avec l'ANRU
- Soutien à l'ingénierie par l'Anah

- Ile-de-France**
- Aubervilliers
 - Meaux
 - Montreuil / Bagnolet
 - Saint-Denis
 - Villeneuve-Saint-Georges
 - Juvisy-sur-Orge
 - Saint-Ouen

► Une démarche résolument partenariale

Outre les principaux financeurs du Programme et les partenaires historiques de l'ANRU, l'Agence associe étroitement à son travail le Ministère de la Culture et

de la Communication, le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne ainsi que, en tant que de besoin, les DOM et EPARECA.

Forum des politiques de l'habitat privé

Le Forum des politiques de l'habitat privé est un espace d'échange, de sensibilisation et de réflexion sur les politiques visant l'habitat privé. Lancé en novembre 2011 à l'initiative de l'Anah et de la CDC, il regroupe de nombreux partenaires : associations d'élus, fédérations d'opérateurs, l'État et ses Agences mais aussi l'USH, Action Logement, la Caisse des Dépôts... L'ANRU s'est associée à cette démarche dès son origine et est ainsi l'un des membres fondateurs de cette association. En 2013, l'ANIL est devenue le 13^{ème} membre du Forum.

Ce dernier se structure autour de 5 groupes de travail en charge de réflexions sur les stratégies et outils dédiés aux enjeux suivants :

- les copropriétés dégradées,
- la lutte contre l'habitat indigne,
- les enjeux du développement durable,
- les politiques sociales,
- les politiques territoriales.

→ **Dans le cadre du groupe de travail relatif aux copropriétés dégradées, porté par l'Anah et l'ANRU, deux ateliers ont été organisés :**

- en mai 2013, sur le diagnostic des copropriétés,
- en octobre 2013, sur les stratégies de portage de redressement de copropriétés.

→ **Le 26 mars 2013, le Forum a organisé une journée nationale d'échanges sur :**

- la prise en compte du parc privé dans les Programmes locaux de l'habitat,
- le traitement des dysfonctionnements dans les copropriétés.

Plus d'informations sur www.forumhabitatprive.org et sur www.anah.fr



FOCUS 2014

2 nouvelles lois amplifiant le partenariat Anah-ANRU

2014 a marqué une étape importante pour les problématiques liées à l'habitat ancien, avec le vote de deux lois prenant en compte ces enjeux, qu'ils relèvent des copropriétés dégradées ou de l'habitat indigne.

→ La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, refondre la carte de la géographie prioritaire et prévoit que le NPNRU puisse bénéficier aux quartiers d'habitat privé s'ils présentent des dysfonctionnements urbains majeurs.

→ La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) cible, quant à elle, de nouveaux outils au service des politiques publiques portant sur les copropriétés en difficulté ou sur la lutte contre l'habitat indigne.

Dès 2013, l'Anah et l'ANRU ont souhaité anticiper les évolutions portées par ces deux textes de loi. Pour cela, elles ont initié des réflexions visant à créer une "boîte à outils" permettant de répondre aux enjeux de l'habitat privé et de faciliter la mise en œuvre des projets.

2014 doit permettre la finalisation de ces réflexions et la contractualisation d'une convention cadre Anah-ANRU. Cette convention définira les principes d'intervention des deux Agences sur les copropriétés en difficulté et sur les quartiers anciens dégradés dans le cadre du NPNRU. Elle permettra de rendre plus lisible l'articulation des actions des deux Agences.



Les investissements d'avenir

→ Les Internats

L'ANRU a été désignée opérateur du Programme Investissements d'Avenir relatif aux Internats.

► Objectifs du Programme

Ambition du Programme : reconstruire un ascenseur social et mobiliser à cette fin l'ensemble de la société autour de projets qui dépassent largement la seule dimension scolaire.

Budget : 400 millions d'euros de subventions du PIA.

Cible : les établissements accueillent une part substantielle d'élèves de milieux défavorisés, principalement au collège et au lycée, dans des filières générales ou professionnelles.

Objectif : développer 20 000 places d'ici 2020, dont 12 000 bénéficiant des subventions du PIA au titre de l'extension, la construction ou la rénovation d'établissements.

LA DÉMARCHE ÉDUCATIVE

Une infrastructure pensée pour l'apprentissage

Une offre culturelle et sportive en lien avec les associations et les partenaires locaux

Un accès aux nouvelles technologies

Un soutien scolaire doublé d'un tutorat

Une découverte du monde professionnel, notamment grâce à des stages en entreprise

► Mise en œuvre du Programme

L'ANRU, le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) sont chargés, en lien avec les préfets et les recteurs, d'accompagner les porteurs de projet tant dans la phase d'élaboration que de conventionnement et de mise en œuvre des internats du PIA. L'ANRU veille à la cohérence territoriale et opérationnelle des

projets, le MEN et le CGET à leur qualité pédagogique et éducative.

L'ANRU met en place un double niveau de contractualisation, à l'échelle régionale (22 schémas régionaux) et à l'échelle du projet (100 établissements en développement).

► État des lieux

La dynamique engagée a permis l'ouverture de 3000 places à la rentrée de septembre 2013.

Plus de 11 500 réhabilitations et créations de places sont à ce jour programmées au titre du Programme Investissements d'Avenir. Celles-ci sont inscrites dans les conventions cadres régionales, validées par le Premier Ministre. Certaines sont encore en cours de contractualisation à l'échelle du projet.

À fin 2013 :

- 43 opérations ont été conventionnées.
- Près de 38% des fonds gérés par l'ANRU ont été décaissés.

Dans le cadre des investissements d'avenir, la loi de finances 2014 prévoit d'étendre les bénéfices d'un mode de scolarisation en internat, au travers du programme des internats de la réussite dont l'ANRU est l'opérateur désigné.



→ La Culture Scientifique, Technique et Industrielle

Dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir "Internats d'excellence et égalité des chances", l'ANRU s'est vue confier une action spécifique qui porte sur le "développement de la culture scientifique et l'égalité des chances".

► Objectifs du Programme

Ambition du Programme : dans le contexte d'une désaffection des élèves pour les filières scientifiques et techniques,

- aiguiser la curiosité scientifique en facilitant l'accès, la diffusion et la compréhension des sciences et de leurs enjeux au grand public, et plus particulièrement aux publics éloignés des lieux de culture, dans un objectif d'égalité des chances,
- intéresser et former de futurs professionnels,
- permettre à ces derniers de s'inscrire dans la compétition mondiale en participant aux futures découvertes.

Budget : 100 millions d'euros de subvention du PIA.

Cible : prioritairement les jeunes et notamment les jeunes filles, de toute condition sociale et de tout âge, issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville ou issus de zones rurales isolées.

► Mise en œuvre du Programme

En décembre 2010, l'ANRU a lancé un appel permanent à projets doté de 100 millions d'euros, et ouvert de 2010 à 2014 afin de permettre l'émergence de nouvelles initiatives sur cette période. **La clôture de l'appel à projets interviendra le 15 septembre 2014 ; après cette date, les dossiers ne seront plus recevables.**

Un comité de pilotage et de suivi, composé de représentants du monde scientifique et technique et des ministères concernés, a été constitué. Son président est Bernard Chevassus-au-Louis, ancien président du Muséum national d'histoire naturelle.

L'ANRU accompagne les porteurs de projet dans la rédaction de leur candidature, en les orientant vers les grands principes de la CSTI, puis instruit les dossiers. Ces derniers sont ensuite évalués par le comité de pilotage et de suivi. La liste des projets retenus est transmise, après avis conforme du Commissariat

Général à l'Investissement (CGI), au Premier Ministre, à qui appartient la décision finale.

L'ANRU est ensuite chargée, contractuellement, du suivi de la mise en œuvre du projet. L'Agence gère également les demandes de subventions, dans la limite du montant décidé par le Premier Ministre.

En novembre 2013, l'appel à projets a été relancé par l'ANRU afin d'élargir et de structurer le réseau des porteurs de projet dans ces domaines. Elle contribuera également à organiser la capitalisation et la diffusion des outils développés ainsi que des bonnes pratiques. Pour ce faire, dans le prolongement de la formation dispensée aux porteurs de projet au premier semestre 2013, des ateliers seront organisés en 2014, sur le thème de l'évaluation.



► État des lieux

À fin 2013 :

- 25 projets ont été sélectionnés par un comité dédié, pour un montant de subvention PIA de 60,5 millions d'euros.
- 10,4M€ ont été décaissés dont près de 74% au cours de l'année 2013.

→ Exemples de projets mis en œuvre :

- **Des maisons régionales pour la science et la technologie au service des professeurs**

Le projet vise à agir prioritairement sur le développement professionnel des professeurs d'école et de collège qui enseignent sciences, technologies et mathématiques. Ils pourront alors mieux communiquer le goût des sciences vivantes à leurs élèves et mieux maîtriser les compétences nécessaires à un enseignement fondé sur l'investigation.

Il s'agit de constituer des "maisons régionales", tout d'abord 4, puis 5 supplémentaires, suite à la décision du Premier Ministre en août 2013 d'étendre le dispositif. Ces maisons seront situées en Alsace, Lorraine, Midi-Pyrénées, Auvergne, Bretagne, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais, Centre, Rhône-Alpes (académie de Grenoble). Lieux de formation continue, elles offrent aux professeurs des outils, des méthodes et l'accès à de nouvelles pédagogies, le tout en partenariat étroit avec les associations professionnelles, le monde scientifique et technique, les inspections générales et les rectorats.

- **Construire Ensemble une Région de la COnnaissance (CERCO)**

Le projet CERCO a pour objectif de construire, à l'échelle de la région Lorraine, un maillage territorial d'actions et de lieux pour que chacun puisse accéder à des connaissances scientifiques et techniques. Pour que tout citoyen puisse appréhender les progrès réalisés et leurs usages socio-industriels.

CERCO passe par deux démarches complémentaires : d'une part la mise en place de lieux dédiés à la CSTI (dôme des sciences), et d'autre part la création et la diffusion d'outils destinés aux écoles, aux associations, aux collectivités quelles que soient leur localisation, leur taille et leurs moyens (expositions itinérantes notamment), afin de permettre à tout citoyen d'accéder aux connaissances scientifiques et techniques.





Évènement

Le jeudi 14 novembre 2013, une journée dédiée aux Cultures Scientifique, Technique et Industrielle a eu lieu au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) de Paris.

Comment susciter de nouvelles vocations ?

Partenaires et acteurs de la CSTI ont témoigné de l'importance de ces enjeux, en lien avec l'appel permanent à projets géré par l'ANRU, en présence de Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Louis Gallois, Commissaire Général à l'Investissement, Armand Hatchuel, professeur à l'École Mines ParisTech et membre de l'Académie des Technologies, et Pierre Sallenave, Directeur Général de l'ANRU.

Cette journée a été organisée par l'ANRU sous le haut patronage du Commissariat Général à l'Investissement en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère délégué à la Ville et l'Acsé.





Pour l'instant, on rénove les quartiers, on construit tout un tas de choses pour les jeunes, c'est bien, reste à voir la suite.

Eric Lahaye, principal du collège Lucie Aubrac à Tourcoing, quartier Belencontre



→ Internats de la réussite

RECONSTRUIRE UN ASCENCEUR SOCIAL

Dans le cadre des investissements d'avenir, la loi de finances 2014 prévoit d'étendre les bénéfices d'un mode de scolarisation en internat, au travers du programme des internats de la réussite dont l'ANRU est l'opérateur désigné.

Ce programme, doté de 150 millions d'euros, a pour ambition le financement de la construction et de la rénovation de 6 000 places en internat d'ici 2024.

Une attention particulière sera portée à l'équilibre territorial de l'offre de l'ensemble des internats, au regard des besoins des élèves. Un rééquilibrage en faveur des collégiens, et particulièrement des jeunes filles, est souhaité. Par ailleurs, l'offre d'internat doit être renforcée à proximité des lycées et des campus des métiers, afin de permettre aux élèves, et plus particulièrement aux lycéens professionnels qui le souhaitent, de suivre leur scolarité dans ces établissements. Dans les zones tendues en matière de logement, le Comité Interministériel des Villes du

19 février 2013 a prévu la création de résidences pour la réussite étudiante en vue de favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Quelques projets se caractérisant par leur exemplarité pourront être accompagnés dans ce cadre par le PIA.

► Enjeux et perspectives de mise en œuvre en 2014 :

Pour mettre en œuvre ce programme dans le respect des priorités annoncées, il s'agira de cartographier les besoins, au regard de l'offre existante, de l'impact du programme d'internats d'excellence et de l'évolution quantitative et qualitative de la demande. Ce travail en amont appelle une coordination fine de l'ANRU, en tant qu'opérateur pour le CGI, de la DGESCO, du CGET, des collectivités territoriales notamment. Les conventions territoriales d'objectifs et de moyens engageant, dans la durée, les parties prenantes du programme, formaliseront cette démarche.



→ Projets innovants en faveur de la jeunesse

AIDER LA JEUNESSE À ALLER DE L'AVANT

Le Comité interministériel de la jeunesse a rappelé en 2013 et en 2014 les enjeux des politiques publiques en faveur des jeunes : prendre en compte la particularité des trajectoires des jeunes en temps de crise, répondre aux difficultés rencontrées par ceux-ci dans leur parcours scolaire et d'insertion professionnelle, en tenant compte des répercussions que ces difficultés peuvent avoir sur leur accès à l'autonomie, leurs conditions de vie, leur bien-être et leur logement, leurs pratiques culturelles et leurs engagements.

La priorité donnée à la jeunesse se décline, sous la coordination du délégué interministériel à la jeunesse, directeur général de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, dans les différentes politiques mises en œuvre par le Gouvernement.

A ce titre, le Gouvernement a décidé d'inscrire au sein du nouveau Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) un programme en faveur de la jeunesse. Doté de 100 millions d'euros, acté dans la loi de finances 2014, l'ANRU en est l'opérateur désigné.

L'ambition de ce programme est d'amorcer de nouveaux projets en proposant des partenariats innovants d'envergure, entre acteurs publics et privés, garants de l'effet levier du PIA, d'un changement d'échelle et de la pérennité des investissements consentis.

Quatre grandes priorités thématiques sont identifiées :

- l'information et l'orientation,
- l'employabilité et la prévention du décrochage scolaire et universitaire,
- le développement d'une offre éducative, sportive, culturelle innovante en complément de l'école,
- l'émergence d'une culture de l'entreprenariat.

Ces politiques de jeunesse devront participer à la transformation et à la redynamisation des quartiers de la politique de la ville.

► Enjeux et perspectives de mise en œuvre en 2014 :

Dans un souci d'efficacité et de maîtrise du calendrier, il s'agira de spécifier, avec les services concernés, d'une part les orientations thématiques et les bénéficiaires du programme, d'autre part les schémas de gouvernance, les acteurs à mobiliser, les échelles et typologies de territoires pertinentes, et enfin les conditions et modalités de mise en œuvre de l'action et d'octroi des subventions concernées.

FOCUS 2014

→ Ville et territoires durables

INNOVER POUR UNE VILLE SOLIDAIRE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Action “Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain”

Axe 1

La loi de finances 2014 prévoit, dans le cadre des investissements d'avenir, un programme doté de 85 millions d'euros, dont l'ANRU est l'opérateur désigné.

L'action “Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain” s'inscrit dans les perspectives ouvertes par le NPNRU, la redéfinition de la géographie prioritaire et les contrats de ville de nouvelle génération, sur une période allant de 2014 à 2020.

L'ambition de cette action est de viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain. Pour y répondre, elle ciblera des moyens significatifs sur une quinzaine de projets de développement intégrés et exemplaires en matière de transition écologique et énergétique. Elle accompagnera le déploiement de procédés innovants répondant à des problématiques majeures des territoires ciblés.

Les trois champs prioritaires sont :

- la performance des bâtiments : techniques innovantes pour la restructuration lourde des bâtiments existants, modularité (adaptation, déconstruction), bâtiments neufs démonstrateurs à haute qualité environnementale,
- l'approche énergétique et environnementale à l'échelle du quartier : développement des énergies renouvelables et réseaux de chaleur, déploiement de réseaux intelligents, optimisation des cycles de traitement des eaux et déchets, qualité de l'air extérieur,

- la mobilité : développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture, développement d'une information “voyageur” adaptée aux habitants des quartiers, accompagnement des usages.

► **Enjeux et perspectives de mise en œuvre à moyen et long terme :**

Au travers des projets soutenus, l'action, articulée au NPNRU, permettra :

- d'accompagner et d'accélérer la mutation de la ville en tenant compte des besoins et de l'évolution des usages de populations le plus souvent fragiles,
- de participer à la définition de nouveaux standards et à la diffusion des bonnes pratiques en concrétisant un objectif de réduction du coût de la performance environnementale.

Axe 2

La loi de finances 2014 prévoit par ailleurs un programme doté de 250 millions d'euros en prise de participations, dont l'ANRU est l'opérateur désigné.

Il s'agit de participer à la diversification des fonctions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment à travers des opérations de co-investissement public-privé dans les quartiers, rendues possible par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.



On veut participer
à ce renouveau du quartier.

Esteban, habitant de Bordeaux, quartier Saint-Michel

Ca fait évoluer les mentalités.
Un peu de vert dans la ville c'est
impressionnant.

David, habitant de Bordeaux, centre-ville





L'ANRU communique

→ Les relations institutionnelles

Tout au long de l'année 2013, l'Agence s'est attachée à valoriser les succès dans les territoires bénéficiant du PNRU tout en préparant activement le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain avec la volonté affirmée, au-delà de ses partenariats historiques, de mobiliser l'investissement privé dans les quartiers où elle intervient.

L'ANRU développe de nouvelles missions à travers les programmes d'investissements d'avenir, sensibilise les élus nationaux et locaux, échange avec ses tutelles et dialogue avec ses partenaires.

L'année 2013 a été marquée par le lancement du processus législatif consacrant notamment le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Environ 200 quartiers seront concernés par le NPNRU qui viendra compléter le PNRU, avec des financements à hauteur de 5 milliards d'euros, inscrits dans la loi.

En lien avec l'ensemble des directions de l'Agence, la Direction des Relations Institutionnelles s'attache prioritairement à promouvoir l'attractivité des territoires bénéficiant d'un projet de rénovation urbaine. Elle valorise également le savoir-faire des équipes et initie des mises en relations d'acteurs privés et publics œuvrant en faveur du désenclavement (spatial, économique, social...) des quartiers.

L'ANRU a été étroitement associée à la phase préparatoire du travail législatif et tout au long du processus, à travers des auditions parlementaires, mais aussi en participant à de nombreux groupes de travail où son expertise était sollicitée.

Sur de nombreuses politiques publiques à fort impact dans les quartiers en rénovation, l'ANRU apporte sa contribution (désenclavement des quartiers, diversification, sécurité, insertion, éducation...). Avec le lancement de la nouvelle génération d'opérations de renouvellement urbain, elle oriente ses réflexions sur le développement économique, le commerce ou encore la valorisation foncière. Les politiques innovantes sont également au cœur des réflexions, notamment à travers les Programmes Investissements d'Avenir (PIA) dont l'ANRU a la charge.

L'Agence est régulièrement appelée à témoigner dans des colloques et a également été représentée lors des congrès et journées de ses partenaires historiques mais aussi des professionnels de l'immobilier.

En 2013, l'ANRU a été présente sur un stand :

- **au Forum des Projets Urbains au Palais des congrès à Paris, le 12 novembre** : lors de cette journée de rencontre des partenaires, des élus, des concepteurs, des investisseurs, des promoteurs... autant d'acteurs impliqués dans des projets de rénovation urbaine, l'Agence a organisé une conférence sur "Les quartiers en renouvellement urbain : des opportunités foncières pour des investissements d'avenir dans des territoires de croissance",
- **au SIMI, conjointement avec EPARECA** : les deux Agences ont décidé de renforcer leur participation au salon professionnel de l'immobilier d'entreprise (SIMI).

Indépendamment de l'Agence, le **Club des maires de la rénovation urbaine et Présidents d'EPCI (CMRU)**, créé en 2011, poursuit sa montée en puissance avec désormais près de 80 collectivités adhérentes. Le club est conçu comme un espace de liberté, de dialogue, d'échange de bonnes pratiques et de propositions des porteurs de projet. Ceux-ci ont souhaité que l'ANRU soit associée à ses travaux.

Enfin, régulièrement sollicitée pour des **collaborations éditoriales**, l'Agence vulgarise ses méthodes d'intervention, partage ses réussites avec les équipes nationales et locales, promeut son travail partenarial et se veut force de propositions. En 2013, une collaboration avec l'"Abécédaire" a donné lieu à la publication d'un numéro spécial consacré au renouvellement urbain.



Le SIMI 2013

L'ANRU et EPARECA, présentes sur un stand commun au salon des investisseurs immobiliers (SIMI) du 4 au 6 décembre 2013, ont pu rencontrer et échanger avec les investisseurs privés, les promoteurs et les collectivités, sur les nombreuses potentialités foncières offertes par les quartiers en rénovation urbaine, grâce à la revalorisation immobilière de ces derniers.



→ La communication

► Les principaux objectifs

- Poursuivre la dynamique enclenchée par la rénovation urbaine
- Communiquer sur le NPNRU et les contrats de ville
- Porter une ambition humaine et sociale, un projet de société
- Donner la parole à ceux qui font et vivent la rénovation urbaine
- Renforcer la concertation et les actions communes avec les autres instances de la politique de la Ville

► La presse

Dans un contexte de diminution des contenus éditoriaux dans l'univers de la presse (-8% entre 2012 et 2013), la stratégie des relations presse de l'ANRU a su s'adapter en se concentrant sur des actions fortes,

avec notamment un ciblage de titres de Presse Quotidienne Régionale à forte audience dans des régions majeures pour l'ANRU.

→ Résultats de l'étude médias 2013 réalisée par l'Argus de la presse

- L'ANRU et la rénovation urbaine gagnent en visibilité dans les deux quotidiens régionaux les plus lus de l'Hexagone (Ouest France et la Voix du Nord)
- Les retombées sur le web éditorial ont augmenté de 57% par rapport à 2012, avec une exposition médiatique sur les sites les plus consultés
- Dans les médias audiovisuels, les journaux télévisés de 20h des grandes chaînes hertziennes (TF1 et France 2) ont été mobilisés
- L'Agence est présentée comme "incontournable" dans l'amélioration de la vie sociale, l'insertion et comme accélérateur de l'économie
- Près de 89% des 15 ans et plus ont eu au moins une occasion de lire un article se rapportant à l'ANRU ou à la rénovation urbaine

“ Deux études récentes viennent d'expliquer que les écarts de richesse entre les habitants des cités et leurs voisins se sont légèrement réduits grâce aux chantiers de rénovation urbaine, même s'il faudrait une stratégie d'attribution des logements sociaux pour consolider ces acquis ” (Libération, 25/06)

“ [Le PRU] a nettement amélioré le cadre de vie et a favorisé l’implantation économique. ” (Paris Normandie, 25/02).

“ La rénovation urbaine du Clos-des-Roses a apporté un cadre de vie plus confortable aux habitants du quartier, mais pas seulement... Elle a également amené de l’emploi. (...) Trois jeunes ont pu obtenir un CDI dans l’entreprise en tant que coffreur bancheur. ” (Le Parisien, 09/12/2013)

“ Le quartier a changé mais le chômage inquiète. ” (Ouest France, 04/07/2013)



Le sondage relatif à la satisfaction des habitants réalisé par l’institut CSA en janvier 2013 a été publié en exclusivité le 27 mars dans le quotidien national “20 minutes”.

Il met en avant le fort taux de satisfaction des habitants des quartiers rénovés auprès de 4 353 000 lecteurs sur l’ensemble du territoire.

Principaux résultats du sondage

- 86% des habitants concernés se déclarent satisfaits de vivre dans leur commune
- 68% sont très optimistes ou assez optimistes pour leur avenir
→ Selon un sondage Ifop réalisé en décembre 2013, seuls 49% des français sont optimistes.

Les habitants jugent notamment positifs les effets de la rénovation urbaine sur les transports, la qualité de vie, les équipements et commerces, la sécurité, tout ce qui facilite le mieux “vivre-ensemble”.

Une interrogation demeure concernant l’impact de la rénovation urbaine sur l’emploi.

Sondage réalisé du 11 au 17 janvier 2013 auprès d’un échantillon représentatif de 1 500 personnes dans les villes où la rénovation urbaine a débuté depuis plus de 4 ans.

► Le site internet

Le site **www.anru.fr** regroupe l'actualité de l'Agence et de ses partenaires.

Il présente :

- les objectifs et les fondamentaux de l'ANRU, son fonctionnement, son organisation, son périmètre d'intervention...
- les différents programmes,
- les expertises au service des porteurs de projet : urbanisme durable, politiques sociales et développement économique, international...

- les actions entreprises au sein du réseau professionnel : animation inter-acteurs, formation,
- et les actualités : la rubrique hebdomadaire "7/7" met en valeur les évènements emblématiques ou initiatives originales portés par les acteurs de terrain.

→ La médiathèque

La photothèque propose une sélection de plus de 8000 photographies indexées transmises par les porteurs de projet, qui témoignent de l'évolution des quartiers. Elle répond ainsi au devoir de mémoire mis en place à l'origine de l'ANRU.

La vidéothèque regroupe l'ensemble des émissions de télévision et de radio, films, clips ainsi que certaines réalisations locales émanant des porteurs de projet dans le cadre du travail de mémoire.

► L'extranet

L'ANRU offre aux quelques milliers d'acteurs de ses Programmes un site extranet "métier" accessible depuis le site www.anru.fr.

Les rubriques proposent un fonds documentaire, (textes législatifs et réglementaires, outils et fiches méthode portant sur les modalités de mise en œuvre

des projets, questions / réponses sur les financements de l'ANRU, etc.) ainsi que des actions d'animation et de formation pour les acteurs du réseau, au sein d'espaces qui leur sont réservés.

► L'audiovisuel

En 2013, l'ANRU a renouvelé son partenariat avec la chaîne de télévision LCI et coproduit l'émission hebdomadaire "Dans nos quartiers". 10 reportages consacrés à des réalisations et des témoignages d'habitants, d'associations, d'entreprises et des partenaires ont été diffusés.

L'ANRU a, en outre, développé ses partenariats et coproductions audiovisuels avec l'Acsé (clip sur l'insertion à Pointe-à-Pitre), France Ô (film sur Pointe-à-Pitre "Requiem pour un ghetto en ciment").

Le partenariat avec le Pavillon de l'Arsenal

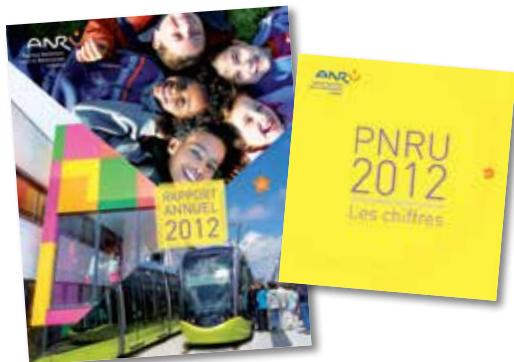
L'ANRU est partenaire du Pavillon de l'Arsenal (Centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de Paris et de la Métropole) depuis début 2013 dans le cadre de son exposition permanente "Paris Métropole 2020".

Une maquette numérique interactive de 37 m² présente l'ensemble des grands projets urbains et architecturaux d'Île-de-France et, à terme, les 137 projets ANRU (environ 100 projets sont actuellement détaillés). Cette maquette permet de découvrir l'existant et le devenir de la métropole parisienne : actualité architecturale et urbaine, réseaux de transports... Et permettra surtout de prendre conscience de ce que la rénovation urbaine représente dans la transformation des quartiers.

En 2013, 180 000 personnes, dont 5 000 enfants, ont visité l'exposition.

► Les publications

→ Le "Rapport Annuel 2012" et le "PNRU - les chiffres 2012"



→ Le Magazine "In Situ"

Ce magazine trimestriel de 8 pages apportant un éclairage sur l'actualité, le management des projets, les initiatives, locales et les savoir-faire métiers est à destination des équipes locales (DT/DTA et chefs de projet).



→ Le Magazine "Rénovation Urbaine"

Avec une périodicité trimestrielle, ce magazine de 24 pages, édité à 7000 exemplaires, est dédié aux acteurs de la rénovation urbaine et aux partenaires institutionnels.



→ Toutes ces publications sont disponibles sur www.anru.fr dans la rubrique Médiathèque / Publications.

► Les outils métiers

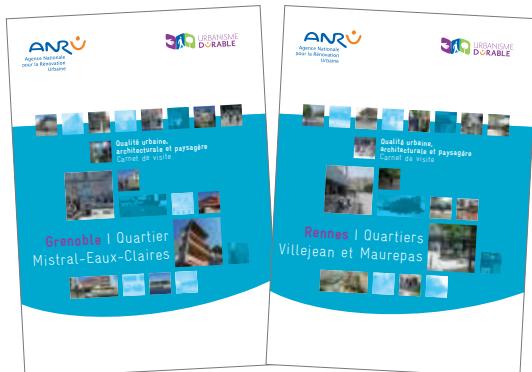
Insertion, les chiffres au 30 juin 2012
(diffusé en février 2013)



● Les Plans Stratégiques Locaux



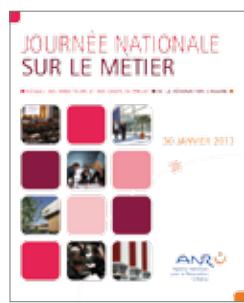
Carnets de visite Grenoble et Rennes



● Guide relatif à l'élaboration des Plans Stratégiques Locaux, ANRU / Acsé / SG-CIV



Ouvrage rassemblant les débats de la journée nationale sur le métier de chef de projet du 30 janvier 2013



● Guide pratique "Consolider la dimension économique des territoires en rénovation urbaine" et sa synthèse





Ici on n'a pas vraiment l'impression de se sentir dans un quartier sensible !

Gladys, habitante de Rennes, quartier Le Blosnes

Autant s'ouvrir comme on a ouvert nos bâtiments.

Samir, habitant de Mulhouse, quartier Wolf Wagner



FOCUS 2014

Les collégiens des Pyramides exposent à l'ANRU

Le 5 mars 2014, l'ANRU a accueilli les élèves de 4^{ème} du collège “Les Pyramides” d'Evry, à l'occasion d'une exposition consacrée à leur travail architectural et urbanistique. A l'initiative d'un professeur du collège, trois classes ont chacune réalisé, à l'échelle, à l'issue d'une concertation avec les habitants, une maquette représentant des projets d'aménagement fictif de leur quartier, en parallèle à sa rénovation réelle. Ces maquettes ont été exposées dans le hall d'accueil de l'ANRU.

Lors de leur venue à l'ANRU, les élèves se sont vus exposer les enjeux de la rénovation urbaine de leur quartier, dont l'architecte concepteur est Pierre Parat, et ont été invités à imaginer et créer l'agencement intérieur de maisons en cartons.

Pierre Sallenave, Directeur Général de l'ANRU, leur a remis un diplôme d’"Architecte en herbe" afin de les remercier de leur investissement, de leur présence et de saluer l'espoir qu'ils nourrissent en leur avenir.

Ce projet éducatif a pu voir le jour grâce à des professionnels de la Ville d'Evry, de la Maison Départementale du Conseil Général de l'Essonne et de Gilles Malewo, enseignant en technologie.

“ Ce projet permet de les familiariser avec les univers professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du bâtiment. Au-delà, il leur permet de mieux comprendre les opérations en cours qui transforment leur univers quotidien. ” Gilles Malewo









TEMOIGNAGES

TEMOIGNAGES

10 ans de rénovation urbaine : retour sur une belle aventure

“Pour moi, la rénovation urbaine, c'est une belle aventure. Je suis arrivé à l'ANRU à sa création, en mai 2004, après deux ans de travail sur l'émergence des projets de rénovation urbaine, dans le cadre d'une mission de préfiguration instituée par Jean-Louis Borloo, alors Ministre de la Ville.

En 10 ans, j'ai pu constater et vivre l'évolution de l'Agence : nous sommes partis de pas grand-chose, d'une structure informelle et, aujourd'hui, l'ANRU fonctionne bien, on tient un rythme de croisière.

Cette année, j'ai pris conscience que nous étions au bout d'un cycle : une jonction entre deux Programmes. Il faut en effet commencer à fermer la porte sur certains projets et en ouvrir une autre à de nouveaux quartiers, qui en ont besoin. Je nourris un grand espoir avec le nouveau Programme, qui va pouvoir bénéficier à des quartiers qui n'ont pas pu être pris en compte jusqu'alors.

Je suis arrivé enthousiaste il y a dix ans, je le suis toujours. Nous allons poursuivre notre belle aventure au service des habitants.”

DIDIER GOSSET, CHARGÉ DE MISSION TERRITORIALE RÉGION CENTRE ET VAL D'OISE



Le NPNRU : une nouvelle ambition pour la ville

“ L’ANRU a engagé depuis 2013 un travail important sur les objectifs et les modalités de mise en œuvre des futurs projets de renouvellement urbain. Plusieurs chantiers thématiques ont ainsi été organisés pour préparer le NPNRU, dont un sur les “objectifs renouvelés” porté par la Direction de la Stratégie et du Développement des Programmes.

Ce chantier a d’abord été alimenté par des représentants de plusieurs directions de l’ANRU, puis enrichi par des chefs de projet et des délégués territoriaux, tous particulièrement impliqués.

Bilan du PNRU, pistes d’amélioration, nouvelle ambition : les premières orientations du prochain programme ont pu être fixées en s’appuyant sur l’expérience acquise collectivement depuis 2004. Ont ainsi été établis les critères de recevabilité des futurs projets, validés par le Conseil d’Administration de l’ANRU le 25 juin 2014 au sein de la première version du Règlement Général du NPNRU.

C’est une réelle satisfaction. Nous renforçons nos exigences pour que les futurs projets de renouvellement urbain participent davantage au développement des territoires et à la ville durable : projection à plus long terme, meilleure appréhension des enjeux sociaux, environnementaux et économiques, intégration des habitants dans la gouvernance...

L’ANRU a démontré sa capacité à porter une ambition forte, à générer une dynamique, une évolution dans les manières de faire. Mais elle doit être vigilante à rester connectée aux acteurs de terrain afin de répondre encore mieux à leurs attentes. L’ANRU devra, en 2014, continuer à fournir des outils adaptés, à partager les bonnes pratiques. ”

ANNE-SOPHIE HAINSELIN,
CHARGÉE DE MISSION URBANISME DURABLE – INTERNATIONAL
À LA DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES

TEMOIGNAGES

Un mode de fonctionnement innovant

“Je travaille à l’Agence Comptable de l’ANRU depuis 5 ans au sein du pôle Qualité Comptable, en charge du contrôle des dépenses et de la validité des paiements, en relation avec toutes les directions de l’ANRU.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain va générer un mode de fonctionnement innovant dans les relations avec l’ensemble des partenaires de l’Agence Comptable (internes et externes à l’ANRU).

Une nouvelle organisation va être mise en place pour mieux répondre aux besoins de simplification des méthodes de travail toujours orientées vers un niveau de sécurité et de qualité optimal. Il s’agit pour nous d’achever les paiements sur le PNRU (près de 6 milliards d’euros) tout en traitant les opérations du NPNRU.

Nous serons mobilisés à la fois sur le PNRU et le NPNRU ainsi que sur les autres programmes, tels que les Investissements d’Avenir.”

AUDREY ABHAY, GESTIONNAIRE DES DÉPENSES AU SEIN DE L’AGENCE COMPTABLE



Vers la sécurisation du système d'information

“En 2013, la DSI a continué la sécurisation du système d'information et a changé d'hébergeur.

La mise en application de notre première charte informatique en mai 2013 n'a été que la partie immergée d'un projet plus vaste de Sécurisation du Système d'Information de l'ANRU.

En effet, la DSI a dû mettre en place des solutions reconnues et des outils pour renforcer sa sécurité et garantir la disponibilité des services (AGORA, services WEB par exemple), la confidentialité des informations (outil comptable) et l'intégrité des systèmes (serveurs de fichiers, messagerie, etc.) tout en actualisant ses procédures.

Cette revue de détail a été bien utile pour appréhender un autre grand chantier de la DSI, mené en parallèle : le changement de prestataire en charge de l'hébergement des serveurs et de leur infogérance... Autrement dit : comment déplacer une maison avec ses habitants, ses meubles et la vaisselle dans les placards...

Huit mois de travail entre l'élaboration du cahier des charges et la livraison-réception de tout notre système d'information chez le nouvel hébergeur-infogérant.

Beaucoup de précautions ont dû être prises car notre système d'information est très hétérogène mais, après six jours de mobilisation intense de toute l'équipe, aidés par les collègues métiers, l'expertise des prestataires et la compréhension de tous, nous n'avons eu à déplorer que quelques bris de verre et la perte d'un ou deux meubles qu'il était déjà prévu de remplacer...”

ISABELLE RONSIN, ADJOINTE AU DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION

TEMOIGNAGES

Projets de renouvellement urbain : plus de challenges

“ L'ANRU doit suivre le train à grande vitesse que constituent la réforme de la politique de la ville et les contrats uniques.

La loi du 21 février de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé d'importants objectifs au NPNRU: vision à long terme, vocation élargie à l'échelle de l'agglomération, intégration des politiques sociales, concertation avec les habitants, promotion de la ville durable.

C'est pourquoi les collaborateurs des directions opérationnelles sont portés par le sentiment de faire mieux que la première génération de projets.

La densité des enjeux et la complexité des dispositifs nécessitent en quelque sorte une conduite accompagnée par les Directions Opérationnelles.

Ce rôle d'accompagnateur des collectivités locales sera symbolisé pour partie par les chargés de missions territoriaux.

Par leur connaissance du territoire, ils participent activement au recensement des sites prioritaires que le Conseil d'Administration désignera en octobre.

Par la suite, ils seront chargés d'instaurer le dialogue avec les acteurs locaux pour l'élaboration des nouveaux projets et la prise en compte des nouvelles ambitions.

Ils devront expliquer, défendre, innover, négocier, animer, porter.

Proche du véhicule tout-terrain doté d'un système d'informations géographiques, ils devront être à l'aise dans toutes les situations, sur route classique ou hors des sentiers battus.

Cette phase d'émulation est très stimulante car notre expérience, notre réseau et notre capacité à entraîner les acteurs locaux sont très utiles.

Le métier de Chargé de Mission Territoriale évolue vers plus de challenges. ”

HENDRY SHIVBARAN,
CHARGÉ DE MISSION TERRITORIALE PAYS DE LA LOIRE, BRETAGNE, AUVERGNE



De nouvelles pratiques à développer

“La rénovation urbaine est une innovation dans les métiers de ville. C'est aussi un métier d'engagement et une expérience de vie professionnelle en équipe hors-norme. La mobilisation des directeurs et des chefs de projet sur le terrain en témoigne largement.

Les porteurs de projet qui se sont lancés dans le PNRU à partir de 2003 ont expérimenté des formes de partenariat encore inconnues alors pour la réalisation de nouveaux projets d'envergure pour réenchanter le cadre de vie d'un grand nombre de personnes. La rénovation urbaine et, aujourd'hui, le renouvellement urbain sont une affaire de considération pour les jeunes, les femmes et les hommes de notre pays. Le retour au premier plan des questions d'emploi et d'économie, du renforcement de l'expression citoyenne et des enjeux énergétiques et environnementaux montre que les projets urbains vont encore renforcer leurs objectifs de solidarité. De nouvelles pratiques sont à développer et le PAO reste bien sûr en service pour aller plus loin dans cet engagement collectif national.”¹³

ELÉONORE HAUPTMANN,
RESPONSABLE DU PÔLE D'APPUI OPÉRATIONNEL À LA DIRECTION DE L'ANIMATION
ET DE L'APPUI AUX ACTEURS DE LA RÉNOVATION URBAINE

TEMOIGNAGES

2013 : un travail exemplaire avec les Délégués Territoriaux

“ 2013 a été marquée, au sein de la Direction Administrative et Financière de l'ANRU, par le lancement, auprès des Délégations Territoriales de l'ANRU, d'une démarche de contrôle interne, qui regroupe les dispositifs organisés en vue de la maîtrise des risques financiers et comptables.

Celle-ci s'est faite de façon exemplaire, et a consisté à la co-construction d'un référentiel commun avec les Délégations Territoriales.

Entre mai et juin 2013, au travers d'une dizaine d'ateliers, 8 référents de nos délégations, issus de différentes Directions Départementales des Territoires, se sont exprimés sur leurs attentes, leur organisation et leurs outils.

Grâce à des échanges riches, à un réel partage d'expérience entre ces référents et des représentants de différentes directions de l'ANRU, dont l'Agence Comptable, nous avons construit ensemble un référentiel adapté, dans lequel tous se reconnaissent. Leurs modes d'organisation, leur vocabulaire ont été pris en compte : il fallait que ça leur parle.

Cette démarche n'était pas évidente. Dans certaines entreprises, six mois auraient été nécessaires pour un tel travail. L'efficacité de notre collaboration prouve, une fois de plus, la qualité et l'implication des personnes qui travaillent pour l'ANRU.

Aujourd'hui, l'outil informatique dédié est en cours de déploiement et nous avons initié les premières formations. Les retours sont positifs. Construit dans le cadre du PNRU (n'oublions pas qu'il reste encore plus de 5 milliards d'euros à verser sur ce Programme), ce référentiel sera tout à fait transposable au NPNRU.

Nous pouvons être satisfaits du résultat : nous sommes allés jusqu'au bout du processus et avons fourni un outil efficace à nos délégués. C'est vraiment une réussite. ”

YAËLLE HOUNKPATIN,
ADJOINTE À LA DIRECTION FINANCIÈRE - RESPONSABLE DU PÔLE FINANCIER



L'ANRU est devenu un nom commun

“L'ANRU a redonné espoir à Val-de-Reuil qui était, au début des années 2000, surendettée, comme échouée... Le maire élu en 2001 a fait du renouvellement urbain sa priorité.

100 millions d'euros ont été investis dans 91 opérations, dont 11 par la municipalité : voirie réaménagée, réseau très haut débit installé, éclairage public renouvelé, la moitié des 4 600 logements de la ville rénovés, 700 construits.

L'identité de cette ville nouvelle sur dalle, qui date de 1967, a été respectée, mais dans une logique de développement durable. Dépendante à 100% de l'électricité, Val-de-Reuil est maintenant équipée du gaz, des panneaux solaires qui chauffent l'eau chaude sanitaire de 1 200 logements. Le projet de rénovation urbaine a redonné dignité et confiance aux habitants, tout en leur apportant un nouveau confort. Plus de la moitié des groupes scolaires ont été reconstruits ou rénovés, tout comme les deux collèges, et le lycée affiche le meilleur taux de réussite au bac du département. L'action de l'ANRU est si importante que le sigle est devenu un nom commun. Ses effets bénéfiques dépassent les quartiers concernés, les bailleurs sociaux construisent et rénovent à nouveau aux alentours, les promoteurs sont revenus, la gare est rénovée.

Jamais un projet de cette taille n'aurait vu le jour sans l'ANRU. Mais le fait que la ville s'implique fortement dans sa rénovation est essentiel. Le NPNRU sera pour Val-de-Reuil une formidable opportunité pour poursuivre ce qui a été entrepris et notamment favoriser le retour des commerces. ”

FABRICE BARBE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DE VAL-DE-REUIL

TEMOIGNAGES

Veiller à l'appropriation des projets par les habitants

“ Chargée de coordonner les politiques sociale et urbaine de l’État dans le département, je supervise depuis deux ans, 14 projets de rénovation urbaine à Marseille. Agir ponctuellement sur des sites localisés au sein d’ensembles urbains aux besoins immenses peut parfois sembler frustrant mais nous avons les moyens de changer les choses grâce à plus de 300 millions d’euros engagés par l’État, pour un investissement d’1 milliard au total. Plus de la moitié du PNRU est achevée mais deux ans au moins seront nécessaires pour boucler ce qui est engagé car certains sites sont encore en phase de démolition-reconstruction. L’ampleur des projets et surtout la nécessité de les mener de front requièrent une grande rigueur. Une bonne part de ces quartiers mériteraient une deuxième phase de travaux. D’autres sites, non concernés jusqu’ici, pourraient aussi nécessiter une intervention. Si l’essentiel de l’action a porté sur l’habitat (2 500 relogements) et que de gros efforts ont été faits sur les équipements publics, nous n’avons pas assez progressé sur la mixité fonctionnelle des quartiers. A l’avenir, il me paraît essentiel d’inscrire chaque opération dans un projet territorial plus vaste, articulé avec les autres politiques municipales (transports, sécurité...), de mobiliser davantage l’implantation d’activités économiques et de veiller à l’appropriation par les habitants, qui sont très attachés à leur quartier - à Marseille peut-être plus qu’ailleurs. Tout cela exigera de décloisonner l’action de nos services dans une politique globale et ambitieuse d’aménagement urbain ”

MARIE LAJUS,

PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE À L’ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE



La rénovation urbaine au cœur de notre stratégie d'agglomération

“ Grâce à la loi du 1^{er} aout 2003 créant l'ANRU, Valenciennes Métropole a pu mettre en œuvre un pan essentiel de son projet de territoire. Cette idée de Jean-Louis BORLOO fut une chance pour notre territoire comme pour beaucoup d'autres au niveau national. C'est particulièrement le cas de l'agglomération que je préside qui a toujours mis la rénovation urbaine au cœur de sa stratégie dans l'objectif de redonner une attractivité et un nouveau cadre de vie aux parties de notre territoire et de ses habitants qui ont été plus touchés que d'autres par les crises économiques et sociales après la fermeture des mines et des industries sidérurgiques.

Grâce à l'Agence, nous avons pu mener des chantiers sans précédents dans le cadre du PNRU et du PNRQAD : 556 M€ investis, avec 136 M€ de l'ANRU et 30 M€ de Valenciennes Métropole, 1 550 logements démolis et 2 200 logements reconstruits. Les financements de l'Agence couplés à ceux des collectivités locales ont eu un effet levier extraordinaire pour nos quartiers et les habitants.

Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle page de l'Agence avec le NPNRU. Je compte bien saisir cette nouvelle opportunité pour mettre en œuvre notre nouvelle feuille de route en matière de rénovation urbaine. Notre politique en la matière est claire et a été élaborée avec l'ensemble des élus de l'agglomération en 2012 et 2013. Je souhaite que le NPNRU tienne compte des spécificités des territoires et s'inscrive dans la mise en œuvre des axes stratégiques définis à des échelles politiques intercommunales. A nouveau, je reste persuadée que les financements de l'Agence et des Collectivités locales auront un effet levier et participeront à la réalisation des projets locaux répondant à des priorités territoriales. Pour ce faire, Valenciennes Métropole continuera à jouer tout son rôle qui s'inscrit dans les évolutions législatives du renforcement des intercommunalités. C'est ce que nous avons déjà fait lorsque nous avons pris la direction de projets au sein de Valenciennes Métropole, sans quoi chacun des projets communaux pris isolément n'auraient jamais pu voir le jour. C'est ce que nous continuerons à faire demain dans le cadre du nouveau contrat de ville. La complémentarité et l'articulation entre agglomérations et communes sont des gages de réussite de ces projets ambitieux.”

VALÉRIE LETARD, SÉNATRICE DU NORD,
PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VALENCIENNES MÉTROPOLE



L'ANRU en dates 2013

● **Conseils d'Administration**

Mercredi 27 mars

Mercredi 26 juin

Mercredi 9 octobre

Mercredi 27 novembre

26 mars

Journée du Forum des politiques

de l'habitat privé consacrée aux copropriétés dégradées

● **30 janvier**

Journée métier “chef de projet” à Reims

● **19 février**

Comité Interministériel des Villes

27 décisions pour le rétablissement de l'égalité républicaine dans les quartiers – confirmation de la poursuite de la rénovation urbaine



● **6 mars**

Signature de deux conventions-cadre de partenariat, avec l'Université Paris Est et l'ESSEC, pour la création du cycle supérieur “Management des projets de rénovation urbaine”

30 mai

Participation de l'ANRU à l'Odyssée des Crépi

sous le haut patronage du Ministre de la Ville

24-26 septembre

**L'ANRU présente sur le stand
du Ministère de la Ville
au 74^{ème} congrès USH de Lille**

26 septembre

**Signature du deuxième
accord-cadre ANRU/Acsé**

12 novembre

**L'ANRU présente au Forum des projets
urbains au Palais des Congrès de Paris**

14 novembre

**Journée dédiée aux Cultures Scientifique,
Technique et Industrielle organisée par l'ANRU
et ses partenaires au CNAM de Paris**

22 novembre

**Présentation du projet de loi de programmation
pour la Ville et la Cohésion urbaine à l'Assemblée
nationale par le Ministre délégué à la Ville**

18 décembre

**Remise des trophées ANRU/FACE
du concours "S'engager pour les quartiers"
à l'Assemblée Nationale**

27 novembre

**Signature d'une convention-cadre
de partenariat avec le CNFPT**

• Du 4 au 6 décembre

**L'ANRU présente au SIMI
sur un stand partagé avec Epareca,
au Palais des Congrès de Paris**

Les chiffres clés 2013 de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

En K€

	Cible	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
PNRU	12 000 000	188 800	279 411	490 254	502 690
État		50 000	135 000	272 166	200 000
Action Logement		120 000	120 000	185 000	272 166
CGLLS		14 800	20 411	29 088	26 524
Grand Paris					
CDC		4 000	4 000	4 000	4 000
Plan de relance	350 000				
Pôle d'Appui Opérationnel	4 000				200
Qualité architecturale	8 000				
Collèges dégradés	19 000				
PNRQAD	150 000				
Produits financiers et autres *	76 000	59	1 111	4 062	20 049
Total	12 607 000	188 859	280 522	494 315	522 939

* Hors reprises de provisions et recouvrements de subventions

	Cible				
PNRU (inclus Plan de relance)	12 150 000				
Collèges dégradés	19 000				
PNRQAD	150 000				
<i>budget de fonctionnement</i>	288 000				
Total	12 607 000				

		Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
PNRU (inclus Plan de relance)		344 147	796 949	646 233	1 109 570
PNRQAD					
Collèges dégradés					

		Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
PNRU (inclus Plan de relance)		9 207	99 185	228 000	405 339
% paiement / engagements					
PNRQAD					
Collèges dégradés					

* Y compris recouvrements de subventions

	Ressources				
Engagements					
<i>dont action 1</i>					
<i>dont action 2</i>					
Paiements					
<i>dont action 1</i>					
<i>dont action 2</i>					
Fonctionnement					
Total					

Les Internats d'excellence font l'objet d'un budget annexe et d'une gestion de trésorerie séparée.

Action 1 : Internats d'excellence

Action 2 : développement de la culture scientifique et technique

Affectations : projets validés par le Premier Ministre.

Engagements : conventions signées.

RESSOURCES

Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Cumul fin 2013
617 740	638 011	1 138 461	909 000	1 009 000	999 000	999 000	6 772 367
179 916	4 821	4 461	0	0	0	0	846 364
379 916	595 000	1 100 000	615 000	810 000	800 000	800 000	4 997 082
53 909	34 190	30 000	195 000	100 000	100 000	100 000	603 921
			95 000	95 000	95 000	95 000	285 000
4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	40 000
	200 000	150 000	0	0	0	0	350 000
1 002	574	1 102	745	217	0	0	3 841
8 000	0	0	0	0	0	0	8 000
		1 900	4 800	4 800	4 244	4 244	15 744
	10 000	45 000	95 000	0	0	0	150 000
29 198	9 218	2 847	6 409	1 018	280	536	74 509
655 941	857 804	1 339 311	1 015 955	1 015 035	1 003 524	1 003 780	7 374 461

AFFECTATIONS

					Dotations pour les opérations isolées	Affectations fin 2013	Reste à affecter à fin 2013
					460 650	11 662 396	26 954
					19 000	0	0
						141 130	8 870
					479 650	11 803 526	35 824

ENGAGEMENTS

Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Cumul fin 2013
961 303	2 103 508	1 409 379	1 165 163	993 531	1 050 000	889 237	10 419 019
		0	1 270	13 477	42 000	17 572	32 319
		0	13 950	-25	5 050	2 900	16 825
961 303	2 103 508	1 409 379	1 180 383	1 006 983	1 097 050	909 709	10 468 164

PAIEMENTS

Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Cumul fin 2013
618 886	995 588	1 175 757	1 102 100	1 053 621	1 260 000	1 004 063	6 691 746
		0	191	917	12 000	7 270	64,2% 8 378
		0	2 092	2 264	12 500	4 123	8 480
618 886	995 588	1 175 757	1 104 383	1 056 802	1 284 500	1 015 456	6 708 603

INTERNATS D'EXCELLENCE ET CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

		Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Cumul fin 2013
		452 000	0	0	0	0	452 000
		0	121 030	111 546	80 000	20 040	252 616
			119 920	68 208	50 000	13 444	201 572
			1 110	43 337	30 000	6 597	51 044
		0	40 071	75 051	92 000	28 331	143 453
			39 846	72 452	80 000	20 673	132 971
			225	2 598	12 000	7 659	10 482
		85	336	344	280	308	1 074
		85	40 407	75 395	92 280	28 640	144 527



Glossaire

Acsé

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

AFD

Agence Française de Développement

AFL

Association Foncière Logement

AFTRP

Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne

AGORA

Système informatique de gestion des subventions de l'ANRU

Anah

Agence nationale de l'habitat

CDC

Caisse des Dépôts

CE

Comité d'Engagement de l'ANRU : placé sous la présidence du Directeur Général de l'ANRU, il examine tous les projets soumis à convention et rend un avis sur ces derniers

CES

Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU

CGET

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CGLLS

Caisse de Garantie du Logement Locatif Social

CIV

Comité Interministériel des Villes

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes qui forment un bassin de plus de 50 000 habitants

COMMUNAUTÉ URBAINE

EPCI regroupant plusieurs communes qui forment un bassin de plus de 500 000 habitants

CSTI

Culture Scientifique, Technique et Industrielle

CUCS

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

CVRH

Centre de Valorisation des Ressources Humaines

DALO

Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le Droit Au Logement Opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

DEAL

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DGALN

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

DHUP

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages au sein de la DGALN

DIF

Droit Individuel à la Formation

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement et du Logement

DRIHL

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

DT / DTA

Délégué Territorial / Adjoint

EPARECA

Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

ERU

École de la Rénovation Urbaine

**FACE**

Fondation Agir Contre l'Exclusion

FEDER

Fonds Européen de Développement Régional

FRARU

Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine

GIP

Groupement d'Intérêt Public

GUP

Gestion Urbaine de Proximité

JERU

Journées nationales d'Échanges de la Rénovation Urbaine

MOLLE

Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de MObilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion

PNRNU

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

ONZUS

Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles

PAO

Pôle d'Appui Opérationnel de l'ANRU

PIA

Programme Investissements d'Avenir

PLACI

Plan Local d'Application de la Charte nationale d'Insertion

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLUS / PLUS CD

Prêt Locatif à Usage Social / Prêt Locatif à Usage Social pour des Opérations de Construction Démolition

PNRQAD

Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

PNRU

Programme National de Rénovation Urbaine

PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet est le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent qui présente le dossier du projet de rénovation urbaine à l'Agence. C'est lui qui porte le projet depuis sa conception jusqu'à sa réalisation

PSL

Plan Stratégique Local

PTZ

Prêt à Taux Zéro

QPV

Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

RÉHABILITATION

Travaux d'amélioration des logements sociaux à usage locatif, mise en conformité, travaux destinés à la réalisation d'économies d'énergie ou de charges, renforcement de la sécurité des biens et des personnes, travaux d'accessibilité

RÉSIDENTIALISATION

Travaux d'aménagement sur les espaces privés ayant pour finalité d'établir une distinction claire entre l'espace public extérieur et l'espace privé des immeubles de logements locatifs à vocation sociale, et d'en améliorer la qualité résidentielle

SEM

Société d'Economie Mixte

SG-CIV

Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes

UESL

Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (1% Logement - Action Logement)

USH

Union Sociale pour l'Habitat

ZUS

Zone Urbaine Sensible

Remerciements

Nous remercions les élus, les équipes projet, les habitants, les services de l'État, les Délégations Territoriales, les collaborateurs de l'ANRU ainsi que l'ensemble des contributeurs qui incarnent ce rapport.

Sources Témoignages

Page 3, 21, 33, 37, 51 (première citation), 57, 65, 81, 89 : film "Une nouvelle ambition pour ma ville" proposé par Serge Moati et réalisé par Alix Maurin-juin 2014 • Page 51 (deuxième citation) : "L'Yonne républicaine" - 23.06.2014 • Page 77 : Magazine "Rénovation Urbaine" n° 13

Légendes et crédits photos

Couverture : Evry, Caravelle îlots Nord et Sud © Agence d'Architecture Patrick Chavannes • Page 4 : Vaulx-en-Velin, Quartier Sud © Laurence Danière • Page 8 : © Alain Bujak • Page 13 : © Alain Bujak • Page 14 : Vaulx-en-Velin, Quartiers Est © Laurence Danière • Page 17 : Vaulx-en-Velin, Quartier Sud © Laurence Danière / Pantin, Les Courtilières © Image et Compagnie • Page 18 : Paris, Résidence Michelet © Ville de Paris / Lyon, Square Averroès © Laurence Danière • Page 20 : Evry, collégiens des Pyramides © Image et Compagnie / La Courneuve, Quartier Les Clos © Virginie Salot / Evry, collégiens des Pyramides © Thomas Lang • Page 24 : Pantin, Les Courtilières © Image et Compagnie • Page 25 : Valence, Mail Rigaud-Michelet © Patrick Gardin - Ville de Valence • Page 26 : Bron © Dominique Perronet • Page 28 : Bagneux, Centre social et culturel Fontaine Gueffier © Fabrice Boissière SEM92 / Pointe-à-Pitre, Ecole Raphaël Jolivière © Nancy Chenu • Page 30 : Mulhouse, Centre Social et Culturel Wagner © Ville de Mulhouse / Pointe-à-Pitre, Ecole Raphaël Jolivière © Nancy Chenu • Page 36 : Evreux, Quartier Madeleine © G.E.A. / Epinay-sur-seine, Centre-ville © Ville d'Epinay-sur-seine • Page 39 : Montfermeil, Résidence Le Temps des cerises © Direction de projet - Eric Morency • Page 40 : Lyon, Quartier La Duchère © Laurence Danière / Mulhouse, Ecoquartier Wolf Wagner © Norbert L'Hostis - Ville de Mulhouse / Saint-Pierre de la Réunion, Ravine Blanche © Ville de Saint-Pierre • Page 42 : Médina de Kairouan © Anne-Sophie Hainsselin • Page 43 : Oran, Sidi El Houari © Anne Sophie Hainsselin • Page 45 : © Société du Grand Paris • Pages 48 : Epinay-sur-Seine, jardins partagés © Ville d'Epinay-sur-Seine / Lille, Quartier Lille Sud © Olivier Despicht • Page 49 : Gennevilliers, quartier du Luth © Ville de Gennevilliers • Page 55 : Gennevilliers, Quartier des Grésillons © Ville de Gennevilliers / Saint-Brieuc, quartier Balzac © Herve Guillaume • Page 56 : © Gunther Vicente • Page 58 : Mulhouse © Image et Compagnie / Paris, Porte Pouchet © Ville de Paris • Page 60 : Chartres, Quartier Beaulieu © M. Guillermo OSORIO / Lille, Centre social Arbrisseau Lille Sud © D. Rapaich • Page 63 : Bobigny, cité Karl Marx © Jean-Luc Vallet / © Ville de Cayenne • Page 64 : EPARECA / Ph. Caumes • Page 66 : Evry, collégiens des Pyramides © Image et Compagnie • Page 68 : Bordeaux, Centre-ancien © Image et Compagnie / Noisy-le-Grand, Pavé Neuf © Ville de Noisy-le-Grand / Henri Da Costa • Page 72 : Montfermeil © Direction de projet - Eric Morency • Page 73 : Saint-Brieuc, quartier Balzac © Herve Guillaume / Bagneux, Parc François Mitterrand © Fabrice Boissière SEM92 • Page 75 : Cayenne, quartier Mirza © Jean-Louis Saâz • Page 76 : Journée CSTI 2013 © Gilles Cohen photographe • Page 78 : Vaulx-en-Velin, Quartier Sud © Laurence Danière • Page 82 : Vaulx-en-Velin, Mas du Taureau © Laurence Danière • Page 91 : Evry, collégiens des Pyramides © Thomas Lang • Page 92 : Lyon, Festival d'art et d'air © Laurence Danière • Page 94 : Aubervilliers © Plaine Commune • Page 96 : Pau © Dominique Guillhamassé • Page 99 : © Image et Compagnie • Page 101 : Lille, Quartier des Bois Blancs © Daniel Rapaich • Page 102 : Lyon, Parc Vallon © Laurence Danière • Page 104 : Bagneux, Centre social et culturel Fontaine Gueffier © Fabrice Boissière SEM92 • Page 108 : Reims, Quartier Croix Rouge © Ville de Reims





ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr